

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1922

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 27 FÉVRIER 1923

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1922

CENTIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.

1923

DIRECTION.

Gouverneur : M. J. JADOT.
Vice-Gouverneur : M. le Baron JANSSEN.
Directeur-Trésorier : M. A. SERRUYS.
Directeurs : MM. le Baron CARTON DE WIART.
E. FRANCQUI.
G. COOREMAN.
ED. DE BRABANDER.
AUG. CALLENS.

COMMISSAIRES.

MM. le Baron ALF. D'HUART.
P. CAPOUILLET.
le Comte DE BAILLET-LATOUR.
L. HAMOIR.
le Baron C. GOFFINET.
le Comte T'KINT DE ROODENBEKE.
le Comte JEAN DE MERODE.
Ed. SOLVAY.
le Comte LOUIS DE MEEÙS.

Secrétaire : M. JULES BAGAGE.

RAPPORT DE LA DIRECTION.

MESSIEURS,

En soumettant à votre examen le compte rendu de nos opérations au cours du dernier exercice social clôturé le 31 décembre 1922, nous nous acquittons avec fierté d'un devoir que les circonstances rendent particulièrement agréable : l'exercice qui vient de finir est, en effet, le centième depuis la fondation de la Société Générale, dont les statuts furent approuvés par Arrêté Royal du 13 décembre 1822.

Il ne serait pas possible de retracer dans le cadre trop étroit du rapport annuel, l'histoire déjà fort longue de notre Société; nous avons en conséquence, consigné dans un livre d'or publié à l'occasion du Centenaire, les renseignements puisés dans nos archives, nos rapports et procès-verbaux, et relatifs aux origines, au développement et à l'activité de la Société Générale. On trouvera dans ce document, tous les détails présentant de l'intérêt au sujet de notre Établissement.

Notre centième anniversaire fut commémoré le 23 décembre dernier, en une séance solennelle qui fut rehaussée de la présence de Sa Majesté

le Roi et à laquelle assistaient également M. le Comte t'Kint de Roodenbeke, Président du Sénat; M. Brunet, Président de la Chambre des Représentants; M. Theunis, Premier Ministre; M. Masson, Ministre de la Justice; M. Jaspar, Ministre des Affaires Étrangères; M. le Vice-Comte Berryer, Ministre de l'Intérieur; M. le Baron Ruzette, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics; M. Moyersoen, Ministre de l'Industrie et du Travail; M. Neujean, Ministre des Chemins de Fer, Marine, Postes et Télégraphes; M. Franck, Ministre des Colonies; M. Beco, Gouverneur du Brabant; M. Max, Bourgmestre de Bruxelles et le Collège Echevinal; MM. le Gouverneur et les Directeurs de la Banque Nationale de Belgique ainsi que de nombreuses personnalités belges et étrangères des Administrations publiques, de l'Industrie, du Commerce et de la Finance.

Nous donnons en annexe au présent rapport, le texte des discours qui furent prononcés à l'occasion de cette solemnité.

Nous sommes profondément reconnaissants au Chef de l'État et aux Autorités publiques du témoignage de bienveillant intérêt qu'ils ont bien voulu donner à notre Société en cette circonstance.

A tous nos amis de Belgique et de l'Etranger qui ont assisté à cette cérémonie ainsi qu'aux nombreuses personnes qui nous ont témoigné leur sympathie à l'occasion du Jubilé, nous disons un très sincère et cordial merci.

Dans nos précédents rapports, nous signalions déjà l'urgence extrême que présentait la solution du problème des Réparations, et du rétablissement, à la faveur d'une paix durable, des relations normales entre tous les peuples. Nos espérances à cet égard ne se sont pas réalisées, et la tournure prise par les événements n'est pas sans justifier de sérieuses préoccupations.

A l'intérieur, une amélioration notable s'est produite, ces derniers mois, dans la situation de l'industrie; cependant, prise dans son ensemble, la production reste déficitaire, si on la compare aux chiffres

de 1913. Le chômage a beaucoup diminué, mais ce n'est malheureusement pas au profit exclusif de l'industrie nationale : les ouvriers quittent de plus en plus le pays pour aller travailler à l'étranger où ils peuvent s'occuper dix et douze heures par jour et gagner, par conséquent, des salaires sensiblement supérieurs à ceux que nos industriels, paralysés par la stricte application de la journée de huit heures, sont en état de leur payer. Cette constatation est inquiétante pour l'avenir de l'industrie belge; elle fournit en même temps la preuve que d'importants éléments de notre classe ouvrière sont animés du désir de travailler en pleine liberté.

Nous avons fait ressortir dans nos rapports antérieurs, les inconvénients de l'application trop rigoureuse et unilatérale d'une loi s'inspirant d'une haute idée de pacification sociale, mais au sujet de laquelle il est vrai de répéter ce que dit le Traité de Versailles à propos de l'organisation du travail en général, savoir : « que la non adoption « par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain « fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le « sort des travailleurs dans leurs propres pays ».

La Belgique expérimente à son détriment, les conséquences de la non adoption effective par la plupart des pays, de la limitation légale de la durée du travail; l'exode progressif de sa main-d'œuvre au profit de la production étrangère nous place dans un état d'infériorité préjudiciable à sa prospérité et contraire aux conditions équitables et rationnelles de la concurrence internationale.

L'article 12 de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de huit heures dispose que le Roi peut suspendre l'application des limitations énoncées et prévues par la dite loi notamment... « lorsque, de l'avis « du Conseil Supérieur du Travail et du Conseil Supérieur de l'Industrie « et du Commerce, il y a nécessité d'ordre national, de s'assurer, par le « développement de l'exportation, les moyens d'échange indispensables « à l'importation des subsistances ».

Étant donné qu'une large exportation de nos produits industriels est

absolument nécessaire pour parer à l'énorme insuffisance de notre production alimentaire, on est fondé à croire que la situation créée à la Belgique par les inégales applications du régime international du travail, constitue l'éventualité prévue par les auteurs de la loi de 1921.

Nous ne pouvons pas perdre de vue qu'un très gros déficit est à prévoir dans les indemnités à recevoir de l'Allemagne au titre des Réparations. Ce n'est que lorsque le chiffre de ces indemnités sera définitivement fixé, que nous pourrons mesurer toute l'importance du manquant. Ce sera encore au travail et à la bonne volonté de tous que le Pays devra faire appel; pourquoi, cependant, tarderions-nous à redoubler d'efforts pour augmenter la production qui, seule, peut nous assurer les réserves dont nous aurons besoin?

Nous avons traversé victorieusement toutes les crises qui se sont abattues sur notre pays, parce que nos courageuses populations ont le goût inné du travail et qu'elles savent puiser dans le labeur cette sereine confiance en soi qui prémunit contre le découragement. Nous triompherons encore de la crise actuelle, quelque profonde qu'elle soit, par l'union de toutes les forces actives du Pays, adoptant, comme dans le passé, le mot d'ordre : « travail et confiance ».

En déployant toute l'énergie dont nous sommes capables, nous seconderons puissamment le Gouvernement dans la tâche ardue qui lui incombe de restaurer les finances de l'État et de rétablir au dehors le crédit du Pays.

Il ne faut pas se dissimuler que l'échec des dernières Conférences relatives aux Réparations et surtout la carence allemande consécutive à la chute profonde du mark ont lui quelque peu au crédit dont la Belgique jouissait à l'étranger. Les ressources dont dispose le Pays sont trop faibles pour qu'il puisse résister efficacement aux attaques dont notre franc a été l'objet à certains moments. De là, ces fluctuations parfois violentes des cours de notre monnaie, fluctuations qui impressionnent le public et causent un tort énorme à l'industrie et au commerce entravés dans leur développement.

Le Premier Ministre a exposé récemment devant le Parlement, la situation financière du Pays et a démontré, chiffres à l'appui, que les raisons qui pourraient expliquer une dépréciation de notre monnaie n'existent pas en fait. A l'étranger comme chez nous, on peut donc être rassuré sur l'avenir du franc belge qui doit graduellement reconquérir toute sa valeur. Par le travail et une sévère économie dans nos dépenses, nous équilibrerons le budget de l'Etat; une sérieuse augmentation de la production permettra d'exporter davantage et de contrebalancer nos importations.

C'est également par un travail persévérant et la confiance dans le succès de leurs efforts, que nos concitoyens ont réussi à mettre en valeur les immenses richesses de notre Colonie. Les progrès réalisés depuis un an dans ce domaine sont marquants et font bien augurer de l'avenir. De nouveaux efforts vont être faits en vue de doter rapidement le Congo Belge des voies de communication indispensables pour assurer le transport des produits végétaux et miniers, et ouvrir à la colonisation de nouvelles et vastes régions.

Nous passons à l'examen du Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même.

Fonds social	{	100,000 Titres de Capital fr.	100,000,000 »
		100,000 Parts de Réserve »	238,384,143 70
		Total. . fr.	338,384,143 70

B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale	fr.	99,079,500	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces	»	739,000	»
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique	»	15,462,000	»
			115,280,500
Comptes courants.	fr.	1,173,901,956	58
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	1,171,516,539	32
Déposants (titres)	»	2,745,272,777	»
			3,916,789,316
Cautionnements statutaires (déposants)	»		Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir (1)	fr.	17,991,221	72
Total. . fr.		5,562,347,138	32

ACTIF

Caisse et Compte Courant à la Banque Nationale	fr.	134,374,826	18
Portefeuille Effets	»	350,393,379	61
Fonds publics	»	432,564,125	»
Actions de diverses sociétés	»	323,421,055	»
Participations financières	»	16,966,148	30
Comptes courants	»	356,661,287	91
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants.	»	14,177,000	»
			1,625,557,822
Immeubles et mobilier			20,000,000
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	1,171,516,539	32
Dépôts de titres	»	2,745,272,777	»
			3,916,789,316
Cautionnements statutaires			Pour mémoire
Total. . fr.		5,562,347,138	32

(1) Après paiement de fr. 3,100,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les titres de capital.

Réalisant la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1922, nous avons augmenté notre fonds social en procédant à l'émission de 38,000 Titres de Capital de 1,000 francs chacun et de 38,000 Parts de Réserve.

Cette opération a parfaitement réussi.

Les titres nouveaux jouissent, à partir du 1^{er} janvier 1923, de tous les droits et avantages statutaires.

Le fonds social, augmenté du prélèvement statutaire de fr. 2,698,683 25 s'élèvera à fr. 341,082,826 95

En prenant ce chiffre pour base, la valeur de la Part de réserve ressort à fr. 2,410 82

Le bénéfice s'élève à la somme de fr. 21,091,221 72 **Profits et Pertes.**

Il y a lieu d'en déduire :

1^o L'intérêt de 5 p. c. sur les titres de Capital fr. 3,400,000 »

2^o L'attribution statutaire de 15 p. c. au Fonds de réserve fr. 2,698,683 25

Ensemble fr. 5,798,683 25

Il reste un bénéfice net de fr. 15,292,538 47 que nous vous proposons de répartir comme suit :

Aux Parts de Réserve, dividende de 240 fr. par titre (1)	fr. 14,880,000 »
A la Direction, son tantième	» 384,538 47
Au fonds de bienfaisance	» 31,000 »
	fr. 15,292,538 47

(1) L'impôt céduinaire de 10 p. c. étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par fr. 216 net.

PASSIF
Capital social.

Obligations. Le montant des obligations en cours, au 31 décembre 1922 est de fr. 99,079,500 » se répartissant comme suit :

Obligations	3 p. c.	fr. 500 »
—	3 1/2 p. c. . . . »	30,000 »
—	4 p. c. . . . »	49,630,500 »
—	4 1/2 p. c. . . . »	9,421,500 »
—	5 p. c. . . . »	39,997,000 »

Comptes courants Les soldes comparés des comptes courants pour 1921 et 1922 font ressortir les différences suivantes :

Soldes créditeurs en 1921 : fr. 1,171,936,008 10
— en 1922 » 1,173,901,956 58

Soit une différence en plus de . . fr. 1,965,948 48

Soldes débiteurs en 1921 fr. 516,208,757 79

— en 1922 » 356,661,287 91

Soit une différence en moins de . . fr. 159,547,469 88

Dans le courant de l'année 1921 nous avions été amenés à consentir, à certaines de nos Sociétés patronnées, des avances considérables dont le remboursement a été effectué au cours de l'exercice écoulé.

ACTIF
Encaisse.

L'encaisse comprenant notre avoir à la Banque Nationale était au 31 décembre 1922 de fr. 134,374,826 18

Cette encaisse très élevée se justifie par le mouvement de trésorerie important de fin d'année.

	Immeubles et mobilier.
pour fr.	20,000,000 "
l'année précédente, il était de »	10,000,000 "

Durant l'exercice, nous avons presque complètement achevé les travaux d'extension de notre immeuble principal.

Nos services de guichets, que le développement de nos affaires avait rendu insuffisants, pourront, dans quelques jours, prendre possession de nos nouveaux locaux; notre clientèle trouvera ainsi dans les meilleures conditions, toutes les facilités qu'elle est en droit d'exiger.

Nous ayons acquis en 1922 d'importants immeubles, rue Royale: nous y aménageons des locaux qui, en grande partie, seront loués à l'une de nos Sociétés filiales; la Société Générale est, par là, devenue propriétaire de tout le bloc limité par la rue Royale, le passage de la Bibliothèque, la rue Ravenstein et la Montagne du Parc.

Les immeubles non occupés par nos départements de banque sont loués à diverses Sociétés patronnées ou à des particuliers et constituent une importante source de revenus. Au surplus, nous possédons ainsi une réserve de locaux qui nous permettrait d'envisager de nouvelles extensions si la nécessité s'en faisait sentir.

La faveur que nos agences de quartier ont rencontrée auprès de la clientèle nous a incités à développer encore ce service: nous avons acquis une propriété, avenue Clémenceau, et avons loué pour un long terme, avec option d'achat, un immeuble à Forest.

Les dépenses résultant de ces acquisitions nouvelles et des travaux effectués justifient l'augmentation de cet article de notre Bilan.

**Portefeuille
d'Effets.**

Le montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1922 est de	fr. 350,393,379 61
Il y avait au 31 décembre 1921, des effets pour un total de	fr. 328,533,636 73
Il est entré en 1922, 943,842 effets pour	» 4,580,862,724 97
	fr. 4,909,396,361 70
Il est sorti en 1922, 939,776 effets pour	» 4,559,002,982 09
Solde au 31 décembre 1922	fr. 350,393,379 61

Fonds publics

Le portefeuille des Fonds Publics comprend : des obligations 3 p. c. de la Dette Belge 1^{re} et 2^{me} séries, des obligations de l'Emprunt Belge 6 p. c. de Consolidation, des Bons du Trésor Belge 4 p. c. à 6 mois, 5 p. c. à 5 ans et à 10 ans, et des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï).

Dans leur ensemble, ces valeurs représentent une somme de fr. 432,564,125 »

**Actions de
diverses sociétés.**

Le Portefeuille Actions qui était porté au Bilan de 1921 pour un montant de	fr. 293,348,350 »
figure, au 31 décembre 1922, pour	» 323,421,055 »
Il est donc en augmentation de	fr. 30,402,705 »

Sur la base des cours les plus récents pour les valeurs cotées, les titres non cotés étant évalués au pair ou à leur prix d'achat, l'estimation de notre Portefeuille Actions dépasserait de plus de 250 millions de francs le prix pour lequel les titres sont portés au Bilan.

La Société Générale a participé à l'augmentation de capital des Sociétés ci-dessous :

Société des Charbonnages des Produits à Flénu (absorption de la Société des Charbonnages du Nord du Rieu du Cœur);

Société des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi;
Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye;
Société Générale Belge de Produits Chimiques;
Compagnie Financière Belge des Pétroles;
Banque Centrale de la Dyle;
Banque d'Outremer;
Wienèr Bank-Verein;
Union Minière du Haut-Katanga;
Banque Commerciale du Congo.

Le montant des Participations Financières s'élève au 31 décembre 1922 à fr. 16,966,148 30

Participations
Financières.

En dehors de son intervention dans les Syndicats formés à l'occasion des augmentations de capital de Sociétés dont elle est actionnaire, la Société Générale a fait partie de différents Syndicats de garantie et a coopéré à l'émission des actions et des obligations énumérées ci-après, et dont elle a assuré le placement, concurremment avec d'autres Établissements financiers :

- Actions Société « Ciments du Katanga; »
 - Société d'Électricité du Nord de la Belgique;
 - Société d'Électricité de l'Est de la Belgique;
 - Société d'Électricité du Bassin de Charleroi.
- Bons de Caisse de fr. 500, 5 p. c. de la Ville de Bruxelles;
 - — 6 p. c. de la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux;
 - — 7 1/2 p. c. de la Société des Sucreries et Raffineries de Roustchouk;
- Bons du Trésor de fr. 500, 8 p. c. du Gouvernement Chinois (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï);
- Obligations 6 p. c. du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société Générale avec le concours de ses Agences et de ses Banques Patronnées a placé :

fr. 220,000,000 de l'Emprunt à Lots de un milliard de francs 5 p. c. de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre, et
fr. 230,000,000 des fr. 750,000,000 Bons du Trésor Belge 5 p. c. à 10 ans, émis par le Gouvernement.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

I. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS.

Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises. —
Dans l'ensemble, les affaires de ce groupe sont prospères.

Les résultats du dernier exercice accusent un progrès sensible sur ceux de l'exercice précédent, ce qui a permis une augmentation du dividende. Ils sont dus principalement à l'amélioration des anciennes entreprises et ne tiennent pas compte des profits que sont susceptibles de donner les nouvelles affaires dont certaines se développent déjà d'une façon encourageante.

La plupart des entreprises de ce groupe se trouvent dans des pays dont la monnaie fait prime sur la nôtre, notamment en Espagne, en Extrême-Orient et dans l'Amérique du Sud. Depuis plusieurs années, la Société a largement amorti les quelques valeurs de son portefeuille représentatives d'intérêts dans des pays à monnaie dépréciée.

Une Société dans laquelle elle possède une participation importante exécute des travaux de reconstruction dans les régions dévastées du Nord et de grands travaux publics dans d'autres parties de la France. Récemment, elle s'est fortement intéressée dans une société d'entreprises en pleine activité, qui se consacre plus spécialement aux travaux maritimes.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de Fer. —

L'exercice écoulé a présenté une situation équivalente à celle des deux exercices précédents.

Les résultats de l'entreprise restent très favorables.

Société Belge de Chemins de Fer en Chine. — La Société a conservé sa participation dans l'entreprise du chemin de fer Lunghai. Les travaux se poursuivent dans d'excellentes conditions.

La situation politique et financière de la Chine n'a pas permis de continuer les négociations en vue de la réalisation du contrat Tung-Cheng. Les pourparlers seront repris dès que les circonstances le permettront.

Les résultats de 1922 sont rémunérateurs.

Compania del Ferrocarril Central de Aragon. — Pour l'exercice 1921, le Central Aragon avait réparti un dividende de 5 p. c. à ses deux catégories d'actions. Les résultats définitifs de l'exercice 1922 ne sont pas encore établis ; toutefois il est acquis que, malgré un ralentissement dans l'accroissement des recettes brutes par suite de l'arrêt complet des transports de minerais, la Compagnie sera en mesure de donner un dividende au moins égal au précédent.

Compania del Ferrocarril de Madrid à Aragon. — Les résultats d'exploitation de cette Compagnie sont satisfaisants et elle a distribué pour l'exercice 1921 son premier dividende.

Le développement du trafic provient surtout des marchandises transportées, spécialement des matériaux de construction, tant sur les anciennes lignes que sur la partie de la ligne d'Orusco à Cifuentes ouverte au service public sur une longueur de 77 kilomètres.

Le réseau en exploitation actuellement s'étend sur 160 kilomètres.

Pour achever la ligne jusqu'à Cifuentes, la Compagnie attend la modification prochaine, par le Parlement, de la législation actuelle sur les chemins de fer à garantie d'intérêt.

Compagnie Générale de Chemins de fer dans la province de Buenos-Ayres. — Ainsi que nous le prévoyions dans notre dernier rapport, les bénéfices nets de cette société se sont sensiblement accrus au cours du dernier exercice et ont atteint au 30 juin 1922, fr. 8,785,435.50 au lieu de fr. 5,533,604.43 pour l'exercice précédent, ce qui a permis de porter le dividende des obligations à revenu variable à 20 francs (contre fr. 12.40) et de distribuer 12 francs aux actions (au lieu de 8 francs).

L'exercice en cours s'ouvre dans des conditions favorables ; en outre, il bénéficiera de l'application des augmentations de tarifs, de telle sorte qu'il y a lieu de penser qu'il donnera des résultats plus satisfaisants encore que le précédent.

Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri. — L'augmentation des recettes que nous signalions l'année passée s'est poursuivie, grâce à l'amélioration survenue dans l'industrie métallurgique du Grand-Duché.

Le projet de convention en vue d'assurer l'exploitation de tout le réseau luxembourgeois à grande section par la Société du Prince-Henri, n'a pas encore été approuvé par les pouvoirs compétents.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre dernier, permettront de rémunérer le capital, qui n'a plus touché de dividende depuis 1916.

Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens. — Cette Compagnie, dont la situation s'est encore fortifiée pendant l'exercice écoulé, a augmenté le nombre de ses services et a développé sensiblement ses opérations.

Le Tribunal Arbitral Mixte Germano-Belge a tranché le litige soutenu par la Compagnie contre le Gouvernement allemand, et a condamné celui-ci à restituer à la Compagnie un grand nombre des voitures dont il s'était indûment emparé.

Au cours de l'année écoulée, la Compagnie, toujours soucieuse

d'apporter des progrès nouveaux à son exploitation, a mis en service des voitures-lits d'un type encore amélioré.

Les résultats de l'exploitation sont toujours très satisfaisants.

II. — CHARBONNAGES.

La crise qui sévissait en 1921 ne s'est atténuée que vers la fin du premier semestre de 1922.

Malgré la diminution de la production des charbonnages, il a fallu mettre en magasin un tonnage important de combustibles, surtout dans les qualités industrielles.

Au mois d'avril, la grève des houillères américaines détourna de nos marchés la concurrence des charbons anglais. Quelque temps après, l'Allemagne diminua ses envois de combustible en Belgique, et ces deux causes réunies permirent l'écoulement des stocks et ramenèrent une certaine prospérité qui dura jusqu'à la fin de l'exercice.

Toutefois, dans certains cas, les bénéfices qui en résultèrent n'ont pu que faire disparaître les pertes enregistrées au début de l'exercice. C'est ce qui explique les résultats relativement peu favorables de certains charbonnages.

Il a d'ailleurs été impossible de profiter entièrement de ce relèvement des affaires, par suite de la pénurie de main-d'œuvre qui a continué à sévir dans nos charbonnages.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION

de 1913 à 1922

des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

SOCIÉTÉS	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922
Ouest de Mons . . .	405,100	362,600	314,000	346,800	348,300	298,400	443,700	601,400	556,700	509,200
Hornu et Wasmes . .	477,800	359,800	320,800	353,700	399,000	337,600	494,600	572,000	524,100	458,977
Produits	527,900	443,400	397,900	404,100	452,600	353,000	457,700	547,500	522,700	546,900
Levant du Flénu . .	551,000	439,700	364,000	387,500	393,000	330,100	468,000	561,000	570,700	510,000
Charbonnages Belges .	650,200	554,100	485,100	551,000	606,000	476,200	587,000	685,300	668,200	637,000
Nord du Rieu-du-Cœur.	94,300	73,300	70,300	86,500	104,600	74,700	95,700	50,550	98,400	—
Monceau-Fontaine. .	654,600	453,020	311,810	375,100	330,100	321,300	520,000	609,000	657,000	566,550
Marcinelle-Nord . .	370,700	275,200	190,600	222,000	194,200	185,700	321,000	450,400	512,700	500,000
Charbonnages Réunis.	605,400	412,900	284,200	356,300	308,800	338,600	432,100	506,600	502,200	460,000
Gouffre	321,000	227,200	160,900	198,000	197,200	215,000	236,900	287,000	303,000	296,000
Grand Conty	198,476	110,251	67,459	108,561	99,427	75,350	114,300	128,600	140,350	121,300
Bois d'Avroy	299,000	200,000	188,000	180,000	113,000	113,000	203,700	243,400	242,300	247,100
TOTAUX.	5,155,476	3,911,471	3,155,069	3,569,561	3,546,227	3,118,950	4,374,700	5,242,750	5,307,350	4,853,027
Pourcentage par rapport à la production de 1913 :	76 p. c.	61 p. c.	69 p. c.	69 p. c.	60 p. c.	85 p. c.	101 p. c.	103 p. c.	94 p. c.	

En Campine, aux **Charbonnages de Beeringen**, on prépare un étage d'exploitation à la profondeur de 789 mètres où les travaux préparatoires sont poursuivis activement. Par le puits n° I, on a ouvert l'accrochage de retour d'air à 727 mètres. L'extraction de charbon qui augmente rapidement au fur et à mesure de l'avancement des travaux préparatoires, s'élève actuellement déjà à 800 tonnes par semaine.

Aux **Charbonnages André Dumont**, le puits n° II a heureusement traversé les sables aquifères du hervien, et a pénétré dans le houiller jusqu'à la profondeur de 545 mètres. Le puits n° I a atteint 688 mètres et on compte ouvrir un premier niveau d'exploitation quelques mètres plus bas.

En vue de la mise à fruit de la **concession d'Houthaele**n, un sondage a été commencé qui a pour but l'étude des terrains, préalable au fonçage des puits.

III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Société Anonyme des Aciéries d'Angleur. — La crise extrêmement aiguë traversée par l'industrie métallurgique pendant une partie des années 1921 et 1922, a obligé la Société des Aciéries d'Angleur à arrêter partiellement sa division de Tilleur pendant quelques mois et à ralentir ses travaux de restauration.

Malgré ces circonstances difficiles, la Société a pu réaliser un léger bénéfice pendant l'exercice écoulé, bénéfice qu'elle a porté en amortissement.

Actuellement, par suite de la reprise des affaires, elle a pu remettre à feu ses fours à coke, trois hauts-fourneaux et l'aciérie Thomas. D'autre part, sa nouvelle centrale à gaz a été complètement terminée et

mise en marche, ainsi que ses nouveaux gros trains et trains moyens. La Société a pu reprendre presque toutes ses fabrications ordinaires et spéciales et notamment celle de rails à gorge, interrompue depuis le début de la guerre.

A la division de Renory, la nouvelle aciéries Martin a été également mise à feu au cours de l'exercice, et il en est résulté une diminution sensible du prix de revient des lingots. Les nouveaux petits trains modernes en voie de montage permettront dans quelques mois de remplacer l'ancien laminoir qui n'avait été que partiellement démolie par les Allemands et dont la remise en état provisoire, dès l'armistice, avait permis, avec des moyens de fortune, de reprendre assez rapidement certaines fabrications.

Les Aciéries d'Angleur constitueront donc bientôt un outil entièrement moderne et d'une grande puissance de production.

Ateliers Métallurgiques. — Les trois ateliers de Nivelles, Tubize et La Sambre sont actuellement complètement reconstitués. Ils ont pu travailler de façon à peu près normale pendant l'exercice. La production a atteint le chiffre de cinquante millions de francs. Les résultats ont permis de distribuer un dividende de 10 p. c. tout en procédant à de larges amortissements.

Bien que les ateliers de construction subissent tous les effets de la crise et éprouvent une grande difficulté à s'alimenter, les commandes encore inscrites assurent aux Ateliers Métallurgiques, pour l'exercice en cours, une activité relativement satisfaisante.

Société Anonyme « La Bruggeoise et Nicaise & Delcuve ».

— La reconstitution des deux usines de la Société est sur le point d'être complètement terminée.

Les dépenses de restauration, dont la plus grande partie était relative à la division de Bruges, s'élevaient déjà au 30 juin dernier à 24,300,000 francs environ.

La capacité de production d'avant-guerre de la Société est dès à présent rétablie ; mais si les conditions économiques internationales devenaient plus favorables, cette capacité pourrait facilement être augmentée dans de fortes proportions, de par la disposition générale des usines et leurs réserves importantes de terrains.

Pour les **Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi**, comme pour l'industrie de la construction en général, l'exercice 1921 a été, dans son ensemble, une période de crise; cependant, grâce au carnet de commandes bien fourni que la Société possédait au début de l'année, elle a réussi à passer, sans trop en souffrir, la période difficile et a pu maintenir une activité normale dans ses différentes divisions.

Ces conditions économiques défavorables ont continué à exercer leur influence pendant la majeure partie de l'exercice 1922; durant les derniers mois, néanmoins, il s'est manifesté une légère amélioration, ce qui a permis de terminer l'année avec un carnet d'ordres intéressant.

Par ses méthodes de travail entièrement modernes et par le développement donné à son organisation commerciale en Belgique et à l'étranger, la Société est bien placée pour mettre à profit toute accentuation de ces tendances meilleures.

En 1921, les Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi ont porté leur capital à 80 millions de francs.

Le bénéfice réalisé en 1921 a permis la distribution d'un dividende de fr. 17.50 par action d'une valeur nominale de 250 francs.

Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange. « Hadir. » — L'année 1922 a marqué, pour l'industrie sidérurgique en général, un relèvement des prix qui s'est accentué surtout au cours du second semestre. La Société « Hadir » a accru progressivement sa production au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de remise en état de ses trains de laminoirs, entrepris au cours de l'année 1921. L'allure de marche de

l'usine de Differdange a été portée, à partir de mai, à six hauts-fourneaux en activité, et seules les difficultés d'approvisionnement en coke ont forcé à différer le rallumage d'un septième fourneau, opération qui eût permis d'utiliser complètement la capacité de production de l'aciérie.

Néanmoins, grâce aux sacrifices qui ont été consentis l'année dernière, l'usine est en état, même à l'allure actuelle, de produire à un prix de revient favorable. Les commandes sont nombreuses et les carnets remplis pour plusieurs mois.

A l'usine d'Ottange, un second fourneau a été rallumé au mois d'octobre. Cette usine produit exclusivement de la fonte de moulage, qui s'écoule très facilement et à des prix rémunérateurs.

L'usine de Saint-Ingbert a continué à travailler dans d'excellentes conditions malgré les difficultés d'approvisionnement en demi-produits.

Grâce à sa production très spécialisée, elle est largement pourvue de commandes et à des prix satisfaisants.

Les perspectives pour l'année 1923 sont encourageantes.

Société Générale Métallurgique de Hoboken. — La situation de cette Société s'est développée favorablement et l'exercice 1922 a été marqué par de sérieux progrès.

Les productions des usines d'Hoboken, d'Oolen et de Reppel accusent une augmentation sensible sur celles de l'exercice précédent.

A la suite d'accords intervenus avec l'Union Minière du Haut-Katanga, une usine pour le traitement des minerais de radium a été installée à Oolen; elle a été mise en marche vers le milieu de l'année et a donné les résultats escomptés. En vue de resserrer encore les relations existant entre les deux Sociétés, la Société Générale Métallurgique de Hoboken a donné option à l'Union Minière de souscrire au pair pour 3,000,000 de francs d'actions nouvelles, montant des dépenses engagées jusqu'à ce jour dans l'usine d'Oolen.

Quoique les comptes de l'exercice 1922 ne soient pas encore clôturés, on peut prévoir qu'ils feront ressortir des résultats satisfaisants.

La **Société Générale des Minerais** dans laquelle nous avons indirectement un intérêt important, a enregistré de bons résultats au cours de l'exercice. Le marché des métaux, fortement déprimé au début de 1922, s'est sensiblement amélioré vers la fin de l'année, principalement en ce qui concerne le plomb et le zinc. Grâce à une situation très avantageuse au point de vue de l'alimentation en matières premières — approvisionnement auquel la Société Générale des Minerais a contribué dans une mesure appréciable — les industries du zinc et du plomb du pays ont pu bénéficier de ces circonstances favorables.

Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye. — Le bilan au 3 avril 1922 accuse un bénéfice relativement peu important à cause de la grève des usines d'Ougrée et du charbonnage de Marihaye, qui a duré dix mois.

La marche des usines est satisfaisante. Le carnet de commandes est facilement alimenté.

La reconstruction des usines, dévastées par les Allemands se poursuit. La Société a atteint environ 85 p. c. de sa production d'avant-guerre.

Société Métallurgique Russo-Belge. — La situation chaotique et désastreuse de la Russie persiste toujours et dans les circonstances actuelles, il est encore bien difficile, sinon impossible, de prévoir quand elle prendra fin.

En envisageant uniquement la question économique, une conclusion s'impose cependant : c'est la condamnation du système étatiste que le Gouvernement Soviéтиque a appliqué à l'extrême par la nationalisation de la terre, de tous les moyens de transports et des entreprises industrielles. Les résultats de cette politique économique, avoués d'ailleurs par les organes soviétiques, sont désastreux.

La preuve en est faite, entre autres, par la production des exploita-

tions charbonnières et métallurgiques qui avaient surtout attiré l'épargne belge; l'extraction de charbon du Donetz, malgré les dispositions nouvelles prises par les organes dirigeants, atteint à peine 20 p. c. de celle d'avant-guerre. Quant à la production de fonte de toute la Russie méridionale, elle n'atteignit même pas 80,000 tonnes pour l'exercice écoulé (1^{er} octobre 1921 au 30 septembre 1922) soit moins de 3 p. c. de la production de 1913.

A la Société Métallurgique Russo-Belge, malgré les conditions extrêmement favorables dans lesquelles cette entreprise peut travailler à cause de sa situation et de son organisation, l'extraction mensuelle de charbon est restée en moyenne de 20,000 tonnes environ au lieu de 120,000 à 125,000 tonnes avant la révolution. Nonobstant cette diminution, la Russo-Belge est cependant en ce moment le plus gros producteur de charbon de la Russie.

Sa production de fonte est supérieure à la moitié de toute la fonte produite par la Russie Méridionale. D'ailleurs, son plus petit fourneau, marchant à 60 p. c. environ de sa capacité normale, fut pendant plusieurs mois de l'exercice, le seul fourneau à feu dans le Donetz.

Une partie des fours à coke, l'aciérie Martin et quelques laminoirs fonctionnèrent partiellement pendant l'exercice 1921-1922.

Ces quelques indications prouvent surabondamment la nécessité d'un changement radical dans les conceptions gouvernementales russes actuelles. Il est à espérer que cette évolution se produira à bref délai.

Les **Usines de Nickel de la Nèthe** ont pu maintenir leurs usines de Düffel en marche pendant la plus grande partie de l'exercice, grâce à des contrats conclus avec la Monnaie de Belgique pour la fourniture de flans de nickel pur destinés à la frappe des pièces d'un franc. Ces contrats ont permis de réserver une partie importante de la commande à une usine belge qui s'est spécialement outillée à cet effet, alors que jusqu'à présent, la Belgique était tributaire de l'étranger pour cette fabrication.

Malgré le prix peu rémunérateur du métal, cette Société et sa filiale,

les Hauts-Fourneaux de Nouméa, ont distribué en 1922 un dividende respectivement de 5 et de 6 pour cent.

Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. — Les résultats du bilan de la Vieille-Montagne ne peuvent être établis avant la fin du mois de mars, à cause de la multiplicité de ses services à l'étranger; mais, d'après les prévisions, les bénéfices de 1922 et la situation financière permettront la distribution d'un dividende normal, après l'amortissement de la perte accusée en 1921, le remboursement des dettes arrivées à échéance et l'amortissement d'une partie des travaux en cours entrepris pour développer le domaine minier et perfectionner l'outillage industriel.

Pendant le deuxième semestre, la pénurie de zinc laminé et de zincs spéciaux a provoqué une sérieuse reprise de la demande, dont la Vieille-Montagne a largement profité, grâce à son organisation commerciale et à la réputation de sa marque.

IV. — ÉLECTRICITÉ.

Éclairage Electrique de Saint-Pétersbourg. — Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques. — D'après les renseignements qui nous sont parvenus, les installations continuent à fonctionner régulièrement. La consommation d'énergie électrique serait environ de 70 p. c. de celle d'avant-guerre.

« Imatra », Société anonyme pour la Production et la Distribution de l'Energie Electrique. — Des pourparlers ont été engagés avec les autorités finlandaises en vue de la mise en valeur des forces hydrauliques appartenant à la Société.

En ce qui concerne sa filiale russe desservant le Zemstwo de Pétrograd, et dont la Centrale était à peu près achevée à fin 1917, un groupe de

10,000 kw. y a été mis en service par les autorités soviétiques, avec une installation provisoire de chaudières.

Compagnie Electrique Anversoise. — Le débit de courant marche de pair avec l'augmentation de la clientèle et marque un progrès constant.

Les réductions de tarifs consenties conformément aux accords conclus avec l'Administration communale d'Anvers, ont contribué à étendre l'usage de l'énergie électrique, même dans les milieux les plus modestes, et ont rendu nécessaire une extension parallèle des installations.

Il a pu être alloué aux actions de capital l'intérêt statutaire pour les huit années pendant lesquelles elles en avaient été privées, avec, pour l'exercice 1921-1922, un second dividende de 5 francs.

Les actions de jouissance ont touché également un dividende de 5 francs.

Société d'Electricité de l'Escaut. — Les progrès de l'utilisation du courant électrique s'accentuent de plus en plus.

Durant l'exercice écoulé, plusieurs contrats importants ont été signés avec de grands industriels. La Société a conclu une convention avec la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux et a traité avec l'État pour la fourniture du courant aux gares du chemin de fer de l'agglomération anversoise et aux bâtiments gouvernementaux situés à proximité des canalisations de la Société.

Les négociations engagées depuis 1912 avec les Communes de la rive gauche de l'Escaut, en vue de l'établissement d'une distribution d'énergie électrique sur leur territoire, ont également abouti à des accords.

La marche de cette Société continue à être ascendante — elle devance même les prévisions et l'oblige à renforcer constamment ses moyens de production.

Société Générale Belge d'Entreprises Électriques. — Ce trust, consacré presque exclusivement aux affaires d'électricité, a repris sa marche progressive antérieure.

Les intérêts que la Société possède en Russie sont fortement amortis et figurent dans son patrimoine actuel pour une valeur très réduite.

Toutes les Sociétés de production ou de distribution d'énergie électrique que la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques patronne en Italie, en France ou en Belgique sont en avance très marquée : la vogue dont ces industries jouissent, principalement en ce qui concerne la force motrice industrielle, est une résultante du progrès, et l'essor pris par ces affaires n'en est, sans doute, qu'à ses débuts.

En Belgique notamment, la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques possède par la Société Intercommunale Belge d'Électricité et ses filiales de distribution régionale, le contrôle et la gestion de huit usines de production dont sept sont actuellement en exploitation ; la puissance raccordée aux 4,346 kilomètres qui forment la longueur actuelle des réseaux de distribution s'élève à 110,000 kilowatts, en augmentation de plus de 15 p. c. depuis un an.

Quant aux résultats des affaires de Tramways : *Tramways et Électricité de Bilbao*, *Compagnie Générale des Tramways de Buenos-Ayres*, etc., ils sont des plus satisfaisants.

Spécialisée dans la construction d'usines centrales de production, la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques vient d'être chargée par la Ville de Gand de l'édification d'une nouvelle usine pour le service des Régies.

Société d'Électricité et de Traction. — L'amélioration qui s'est manifestée précédemment dans la situation des principales filiales de cette Société s'est accentuée au cours de 1922.

L'accroissement continu de la clientèle de la Centrale de Nantes a amené la *Société Nantaise d'Eclairage et de Force par l'Électricité* à installer une nouvelle unité de 10,000 kilowatts ; les résultats obtenus

- par la *Société des Tramways et Électricité de Bangkok* continuent à être très satisfaisants.

Grâce à l'intervention du Gouvernement Belge, le litige existant entre la Municipalité de Belgrade et la Société « Tramways et Éclairage de la Ville de Belgrade » vient d'être déféré à un tribunal arbitral qui donne toutes garanties d'impartialité.

Le statut politique du Proche-Orient fait l'objet des délibérations des Puissances à la Conférence de Lausanne; ces questions réglées, il est vraisemblable que la Société d'Electricité et de Traction pourra entreprendre la réalisation des affaires nouvelles qu'elle a étudiées dans ces contrées.

L'avenir de cette Société peut donc être envisagé avec confiance.

Nous avons participé avec des groupes amis, à la constitution de la **Société Belge Radio-Electrique** laquelle, grâce aux concours qui lui sont acquis, pourra développer avec succès, en Belgique et dans la Colonie, les applications de la télégraphie et de la téléphonie sans fil.

V. — VERRERIES.

Verreries de Mariemont. — Comme le faisait pressentir notre dernier rapport, les marchés d'exportation se sont montrés plus actifs pendant l'année 1922, ce qui a permis de maintenir et même d'augmenter le nombre des fours en activité dans l'industrie des verres à vitres.

Si les résultats obtenus n'ont pas été en rapport avec cette situation, c'est que d'une part les prix de revient sont demeurés fort élevés, et que d'autre part, l'absence d'un organisme régulateur pour la vente n'a pas permis d'obtenir des prix suffisamment rémunérateurs.

La Société des Verreries de Mariemont a terminé son exercice dans des conditions relativement satisfaisantes, grâce à la gestion prudente dont elle a fait preuve au cours des années précédentes.

Société Anonyme des Cristalleries du Val Saint-Lambert.

— Les conséquences de la grève dont notre dernier rapport vous a entretenus ont eu une profonde répercussion sur les résultats de cette Société. La remise en marche progressive des usines, pendant le premier trimestre 1922, entraîna de lourdes charges.

La situation s'est sensiblement améliorée au cours des six derniers mois de l'année 1922; l'augmentation de la production s'est poursuivie d'une façon régulière dans la plupart des divisions; le travail s'effectue dans des conditions satisfaisantes et la qualité des produits toujours en progrès continue à être fort appréciée par la clientèle.

Cependant, si sur tous les marchés du monde il y a des besoins en produits de la gobeletterie et de la cristallerie, les commandes ne sont passées que par petites quantités et au jour le jour à cause des prix de vente élevés, conséquence inévitable de l'augmentation des prix de revient et aussi des mesures protectionnistes prises par la plupart des pays. La concurrence des pays à change déprécié, tels que l'Allemagne et la Tchéco-Slovaquie a continué d'ailleurs à se faire lourdement sentir, même en Belgique, au détriment de notre Industrie Nationale.

Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens). — Les travaux de construction de l'importante usine édifiée à Gompel (en Campine) ont été activement poursuivis; la mise en marche se fera prochainement et notre confiance reste entière dans les perspectives d'avenir de l'exploitation de ce procédé.

Les négociations entamées pour son développement dans les pays d'Europe autres que la Belgique, ont déjà abouti à la constitution de Sociétés filiales en Espagne et en Suisse.

VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

Société Linière Gantoise. — En 1922 un revirement favorable et sérieux s'est produit dans l'industrie textile du lin. Après des débuts hésitants, suivis d'une dépression assez accentuée, la suite de l'année a permis à la filature de s'approvisionner plus avantageusement, notamment en lin de Lettonie, et par suite, de travailler dans des conditions intéressantes pour le tissage. La demande de filés à des prix rémunérateurs réduisit au minimum les stocks et, dans les derniers mois, dépassa même la possibilité de suivre l'abondance des commandes. Malheureusement, la limitation des heures de travail, la pénurie de la main-d'œuvre et le fléchissement de son effet utile empêchèrent la Société d'utiliser complètement les moyens de production dont elle dispose. Toutefois il ne serait pas téméraire d'envisager le retour d'une ère de prospérité plus franche et plus stable, si l'on pouvait compter sur une amélioration de l'apport de lin russe, sur des traités de commerce à base de réciprocité et sur un régime international du travail assurant l'égalité des conditions de la concurrence.

Union Cotonnière. — L'année 1922 a été marquée par une amélioration notable de la situation de l'industrie textile cotonnière.

La filature a pu réduire son chômage et augmenter sa production ; les prix de vente ont été sensiblement meilleurs, surtout au cours du second semestre.

L'activité a été très grande dans les tissages de la Société et les résultats de ce département ont été sensiblement plus rémunérateurs que ceux de la filature.

L'exercice n'a pas été exempt de difficultés ouvrières ; à la filature de Renaix, 18,000 broches sont arrêtées par suite de la pénurie de main-d'œuvre.

En somme, le résultat de l'exercice peut être considéré comme très encourageant, si l'on tient compte de la grave situation qui avait été faite à l'industrie cotonnière par la profonde crise de 1920-1921. L'Union a pu liquider des stocks importants, et renforcer de cette manière sa trésorerie.

Société Générale Belge de Produits Chimiques. — Au cours de l'exercice 1922, cette société a porté son capital de 13 à 20 millions de francs.

L'augmentation avait un double objectif: le remboursement des crédits que la société avait obtenus de ses banquiers, notamment pour la reprise de la « Société Union des Produits Chimiques d'Hemixem », ensuite l'absorption de la « Société Franco-Belge des Colles et Gélatines », à Gand, qui, de filiale indépendante qu'elle était, est devenue une des divisions de la Société Générale Belge de Produits Chimiques.

Celle-ci forme, à l'heure actuelle, un groupement très important d'usines bien outillées pour la réalisation de son programme.

La situation de la grosse industrie chimique s'est graduellement améliorée au cours de l'année 1922.

On peut, d'une façon générale, augurer favorablement de l'avenir.

La Compagnie Immobilière de Belgique a réalisé au cours de l'exercice dernier, dans des conditions avantageuses, un assez grand nombre de terrains à bâtir.

Le produit des locations des immeubles de la **Société des Faubourgs de Bruxelles** est en augmentation.

Le résultat de l'exercice 1922 sera, pour les deux sociétés, supérieur à celui de l'exercice précédent.

Union Financière et Industrielle Liégeoise. — Les entreprises dans lesquelles cette Société a pris d'importantes participations ont continué à se développer normalement. Il en est particulièrement

ainsi pour la *Fabrique Nationale d'Armes de Guerre* qui a entièrement achevé son programme de reconstitution et se trouve dans une situation très favorable, et pour la *Compagnie Générale des Mines, Minerais et Métaux* qui a continué avec le même succès que précédemment ses opérations commerciales.

Au cours de l'année 1922, l'Union Financière et Industrielle Liégeoise a pris une importante participation dans la *Société Anonyme des Usines à Cuivre et à Zinc* de Liège, entreprise industrielle bien connue, fortement établie, possédant une grande expérience dans la transformation des métaux en produits divers qui est l'objet de sa raison sociale.

Compagnie Financière Belge des Pétroles. — Le travail d'organisation des chantiers et usines a suivi son cours pendant l'exercice 1922. La production s'est élevée à 148.000 tonnes, contre 120.000 tonnes pour l'année 1921.

La filiale constituée pour les ventes en Proche Orient donne des résultats très satisfaisants.

Le capital de la Petrofina a été porté à 85 millions de francs entièrement versés.

Nous avons une participation de 15 p. c. dans la **Société Nationale pour l'Etude des Transports Aériens (SNETA)** qui envisage la création à bref délai d'une Société ayant pour objet l'exploitation de la navigation aérienne en Belgique et au Congo, dans laquelle l'Etat Belge détiendrait une part importante du capital.

VII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Nos **Banques Patronnées**, dont l'activité s'est encore développée au cours de l'année dernière, se trouvent toutes dans une situation

très prospère. Elles continuent à étendre leurs moyens d'action en s'installant dans toutes les localités susceptibles de leur procurer un accroissement de clientèle.

Ces Etablissements desservent actuellement 232 villes et communes du Pays : cinq nouveaux bureaux seront encore créés prochainement.

Chacune de nos Banques Patronnées publie un rapport annuel qui fournit des indications détaillées sur ses opérations.

Notre filiale, la **Banque Belge pour l'Etranger**, a développé son activité en s'occupant principalement des opérations de banque qui intéressent le Commerce et l'Industrie belges dans leurs rapports avec l'Étranger.

Dans ce domaine, les situations politique et économique et l'instabilité des changes n'ont pas permis l'utilisation avantageuse des capitaux nouveaux apportés à la banque et qui ont dû être rémunérés pour la première fois ; il en est résulté un léger fléchissement dans le dividende distribué, qui fut fixé à 7 p. c.

La situation commerciale en Egypte reste peu favorable, tandis que les succursales de Londres, Paris, Cologne, Bucarest et celles de Chine montrent une activité sans cesse grandissante. De nouvelles succursales ont été ouvertes à Hankow (Chine) et à Braïla (Roumanie).

D'autre part, les participations prises dans le Wiener Bank-Verein, la Société Générale de Banque de Bohême, la Banque du Pays de Bosnie et d'Herzégovine et la Société en Commandite Franco-Belge Kouyoumdjisky et C° (Sofia) donnent toute satisfaction et deviendront particulièrement intéressantes le jour où la situation économique de ces pays aura permis de stabiliser leur change.

Entretemps, la situation de la Banque Belge pour l'Étranger, est remarquablement renforcée par le fait de la plus value considérable que présentent ses avoirs dans les pays à change apprécié et dont il n'est pas tenu compte à son bilan.

La **Banque Italo-Belge** a réalisé, au cours de l'exercice 1921-1922 des bénéfices sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent, et ce, en dépit de la crise qui n'a cessé de sévir en Amérique du Sud. Néanmoins, par mesure de prudence, la Banque Italo-Belge a préféré ramener son dividende de 12 à 10 p. c., tout en dotant largement ses réserves ; celles-ci s'élevaient au 30 juin dernier à la somme de 26 millions de francs pour un capital de 50 millions.

Comme précédemment, la Banque Italo-Belge a secondé efficacement le mouvement d'exportation vers l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay et, au cours du dernier exercice, elle a notamment financé d'importantes affaires d'exportation de matériel de chemins de fer vers l'Amérique du Sud.

La **Banque d'Outremer** a, pendant l'exercice écoulé, réalisé l'augmentation de capital annoncée dans notre dernier rapport. Le capital a été porté de 72,500,000 francs à 100,000,000 de francs. Cette émission a été faite au prix de 700 francs par action.

La Banque d'Outremer pourra, grâce à la prime d'émission, augmenter ses réserves de 28,000,000 de francs à 39,000,000 de francs. Un prélèvement sur les bénéfices de l'exercice écoulé les portera à 42,000,000 de francs.

L'exercice 1922 a donné des résultats très satisfaisants.

Les opérations du **Crédit Foncier de Belgique** ont continué en 1922 leur marche progressive. Pendant cet exercice il a été consenti 1,155 prêts pour un montant total de 46,523,000 francs. Ces prêts remboursables par annuités, sont garantis par des inscriptions hypothécaires sur immeubles situés exclusivement en Belgique, expertisés avec soin et pris en gage avec la prudence qu'exige la situation économique encore anormale du pays. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'un nombre croissant de prêts ont été consentis sur constructions nouvelles dont la plupart destinées à être occupées par leurs propriétaires.

Banque de l'Union Parisienne. — La situation de ce grand Etablissement est très favorable. Il continue à développer son champ d'action et les résultats de l'exercice écoulé sont très satisfaisants.

La Banque Générale du Nord, ancienne Banque Verley-Decroix et C^{ie}, poursuivant son programme de développement a ouvert en 1922 une succursale, 14 agences et 19 bureaux temporaires, ce qui porte le nombre de ses guichets à 111, répartis dans tout le Nord de la France.

Les résultats de l'exercice 1922 correspondent à cette extension de la zone d'action de la Banque Générale du Nord et justifient pleinement les prévisions faites au moment de la constitution de cette Société.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — **Banque Hypothécaire Franco-Argentine.** — Grâce à la prudence observée dans la conduite des opérations depuis l'origine de ces Sociétés, leur situation financière reste prospère malgré la crise économique sévissant en Argentine.

Un heureux revirement dans la jurisprudence des tribunaux argentins a amené une solution favorable des affaires en litige, dont la plupart sont actuellement liquidées ou en voie d'arrangement amiable.

Nous devons toutefois signaler que la Banque Hypothécaire Franco-Argentine est menacée dans son existence par l'application de la loi française des finances du 25 juin 1920, frappant les revenus bruts recueillis à l'étranger d'une taxe de 10 p. c., trop lourde à supporter après les autres impôts déjà prélevés sur les opérations de la Banque et notamment après l'impôt de 10 p. c. payé en France sur les intérêts des obligations.

Le dernier rapport du Conseil d'Administration attire l'attention des actionnaires sur l'inégalité que fait naître la perception de cet impôt, qui entraînera la liquidation des Sociétés foncières françaises opérant à l'étranger.

Société Belge de Crédit Maritime. — La crise mondiale des frets a continué jusque vers la fin de l'exercice 1922 pour s'atténuer alors légèrement. La crise des changes aidant, la plupart des chantiers de construction maritime ont été réduits à l'inaction.

Dans ces conditions, les nouvelles affaires de crédit sont devenues fort difficiles, les flottes actuelles étant en général déjà chargées d'hypothèques dont le service se fait d'ailleurs péniblement.

Aussi la Société estime-t-elle que de fortes réserves devront par continuation être constituées pour couvrir les aléas de ces affaires.

Les bateaux d'intérieur ont beaucoup moins souffert de la crise et ont donné lieu à un bon courant d'affaires qui semble devoir se développer.

Crédit Maritime et Fluvial de Belgique. — La crise dont la navigation maritime et la batellerie ont souffert en 1921 s'est atténuée, pour la batellerie surtout, dans les derniers mois de 1922. Aussi l'activité de la Société a repris, bien que faiblement encore, au cours du quatrième trimestre, et a donné des résultats qui, dans les circonstances actuelles, peuvent être considérés comme satisfaisants.

La **Banque d'Etat du Maroc**, à la constitution de laquelle nous avons participé en 1907 avec de nombreux Etablissements étrangers, a développé ses affaires d'une façon remarquable depuis la fin de la guerre. Les résultats du dernier exercice ont permis de répartir un dividende de 20 p. c.

Le capital du **Wiener Bank-Verein** a été porté, au cours de l'année 1922, en deux augmentations successives, à un milliard, puis à un milliard cinq cents millions de couronnes. Nous sommes intervenus, proportionnellement à notre participation antérieure, dans ces opérations nécessitées par la baisse constante du cours de la monnaie. La marche et l'activité du Wiener Bank-Verein ont donné pleine satisfaction à leurs

dirigeants et le dividende payé en 1922 a été de 190 couronnes contre 48 couronnes pour l'exercice précédent. Les mesures prises récemment pour la réorganisation financière de l'Autriche, ont commencé déjà à donner des résultats encourageants. Le Wiener Bank-Verein sera un des premiers à profiter du rétablissement d'une situation normale. L'importance de cet Etablissement va croissant et la solidité de sa situation lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

La **Banque des Indes**, à laquelle nous participons avec d'importants groupes néerlandais, se développe lentement, avec la circonspection qu'impose la situation mondiale qui est toujours loin d'être normale.

Les résultats obtenus en 1922 peuvent être considérés comme satisfaisants eu égard aux circonstances.

Société Coopérative d'Avances aux Combattants. — Cette Société a clôturé le 31 décembre 1922 son premier exercice social.

Conformément à son objet, elle a accordé des avances à tous les anciens combattants, qui lui ont remis en nantissement le livret de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite sur lequel leur dotation est inscrite.

Le nombre de ces livrets s'élevait, au 31 décembre 1922, à 67,194 et le montant total des avances à fr. 117,955,589.67.

Par application de la loi du 10 août 1921, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite a fait à la Société, le 30 juin 1922, un premier versement en amortissement de ces prêts.

VIII. — ENTREPRISES COLONIALES.

L'année 1922 a été pour la Colonie une période de transition ; les effets de la crise de 1921 se sont atténués peu à peu et il faut espérer que nous assisterons prochainement à une sérieuse reprise des affaires.

Si le commerce, les entreprises agricoles et de transport, ainsi que les cultures industrielles — sauf toutefois celle du coton — ont été encore assez languissants, en revanche les exploitations minières ont fait preuve d'une grande activité.

Grâce à l'amélioration du marché des pierres précieuses, les entreprises diamantifères ont repris leur essor et leur production marque un sensible progrès par rapport à celle de 1921.

L'extraction de l'or et la production du minerai d'étain se sont également améliorées. Quant à l'industrie du cuivre, elle s'est développée dans des conditions nettement favorables qui permettent de bien augurer de l'avenir.

Signalons aussi les charbonnages, dont l'exploitation a commencé dans de bonnes conditions.

L'événement dominant de l'année a été la mise en marche à Oolen, avec un plein succès, d'une usine de traitement des minerais de radium du Katanga qui, en fait, assure à notre Colonie et à la Belgique, le monopole de la production de cette précieuse matière.

Il est encourageant de constater que l'opinion publique s'intéresse de plus en plus à la Colonie. De son côté, le Gouvernement, appréciant le puissant concours que le Congo apportera à la prospérité de la mère-patrie, a décidé de compléter rapidement l'outillage économique de la Colonie. De grands travaux publics sont projetés ou en cours d'exécution et il n'est pas douteux qu'ils auront une influence heureuse sur l'activité générale de la Colonie.

Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. —

A. *Chemin de fer du Katanga.* — La longueur exploitée a été de 752 kilomètres.

Le parachèvement de la ligne continue à être activement poussé, et les derniers ponts provisoires ont été remplacés par des ouvrages définitifs.

D'une manière générale, la marche de l'exploitation a été très satis-

faisante : de notables améliorations ont pu être réalisées, notamment dans la régularité du service des trains et le rendement du matériel roulant, ainsi que dans l'importance du trafic qui n'a cessé de croître.

Le tonnage transporté a atteint 1,793,000 tonnes en 1922, soit environ 700,000 tonnes de plus qu'en 1921.

Les plus grands efforts ont été faits pour réduire les dépenses au strict nécessaire ; et, à cet effet, l'emploi de la main-d'œuvre indigène spécialisée a été étendu dans la plus large mesure. Les écoles professionnelles organisées par la Compagnie pour son personnel indigène ont beaucoup de succès.

Les résultats obtenus en ce qui concerne la compression des dépenses, sont déjà très appréciables ; on est parvenu, comparativement à l'exercice précédent, à diminuer de 20 p. c. la dépense moyenne par tonne-kilomètre, et tout fait espérer que de nouveaux progrès seront réalisés à bref délai.

B. *Ligne du Bas-Congo au Katanga.* — Le développement économique du Katanga et du Kasaï faisant entrevoir pour la ligne du Bas-Congo au Katanga des possibilités de trafic bien supérieures à celles qui étaient primitivement prévues, il a été reconnu nécessaire, en vue de réduire les dépenses d'exploitation, d'adopter pour cette ligne des caractéristiques plus favorables que celles envisagées au début. Le tracé définitif est établi en conséquence.

Les études entreprises depuis fin 1920 montrent que le tracé passant par Ilebo, à 200 kilomètres en aval de Djoko Punda sur le Kasaï, est le plus avantageux tant au point de vue du terminus provisoire sur ce fleuve qu'au point de vue du prolongement de la ligne jusque Kinshasa.

On procède en ce moment, à Bukama, sur le Lualaba, et à Ilebo, sur le Kasaï, à l'aménagement des têtes de ligne de construction.

Toutes les dispositions sont prises pour entamer effectivement les travaux simultanément en ces deux points dès la fin de la saison des pluies, soit vers avril prochain.

Le matériel et l'outillage requis sont commandés et l'on approvisionne à Bukama les matériaux nécessaires pour la construction du pont de 250 mètres d'ouverture sur le Lualaba, pont qui assurera la liaison entre le Chemin de fer du Katanga et celui du Bas-Congo au Katanga.

La longueur du tronçon Bukama-Ilebo sera de onze cents kilomètres; la ligne sera prolongée ultérieurement par la vallée du Kasaï vers Kinshasa.

C. — *Ligne de jonction Chemin de fer du Katanga — Benguella Railway.* — Les études définitives d'une première section de 108 kilomètres de cette ligne se détachant du Chemin de fer du Katanga près de Tshilongo, sont terminées depuis l'année dernière.

Au-delà du terminus de cette section jusqu'à la frontière portugaise, les reconnaissances d'un tracé se rapprochant du 10^e parallèle ont été faites.

Union Minière du Haut-Katanga. — L'activité constatée durant 1921 s'est encore accentuée en 1922.

La production de cuivre, en 1922, a atteint 43,332 tonnes contre 30,463 tonnes en 1921 et 18,962 tonnes en 1920.

La Société a pu traverser la crise intense qui s'est manifestée l'an dernier dans le marché du cuivre, grâce aux mesures prises, pour améliorer la marche de ses usines métallurgiques et aux réductions obtenues sur les tarifs de transport. Elle a pu ainsi ramener le prix de revient du métal à un taux sensiblement inférieur aux bas prix de vente qui ont été enregistrés durant 1922.

L'étude du domaine minier de la Société a été poursuivie très activement.

Les travaux de prospection effectués au cours de l'exercice écoulé ont fait découvrir de nouvelles réserves de minerai riche, susceptible d'être traité par les installations de concentration et de fusion existantes; l'importance de ces réserves a amené la Société à envisager l'extension de ses opérations de fusion.

D'autre part, les essais industriels du procédé électro-chimique, destiné au traitement des minerais à teneur réduite, se sont poursuivis et la Société fait en ce moment les études définitives en vue de la création d'une usine basée sur ce procédé; celle-ci constituerait la réalisation d'une première partie du vaste programme de traitement des minerais pauvres dont il a été question précédemment.

L'exploitation des gisements d'étain de Busanga se continue régulièrement sur la base d'environ 50 tonnes de cassitérite par mois, et le chiffre de production de 600 tonnes atteint durant l'année 1921 a été dépassé pour 1922.

Durant l'exercice, la Société a continué la prospection du gisement de minerai d'uranium de Chimkolobwe et les tonnages découverts ont justifié la construction, à Oolen, d'une usine de traitement suivant un procédé étudié par le personnel dirigeant de la Société Générale Métallurgique de Hoboken.

Cette usine a été mise en marche en juillet dernier; à fin décembre, il avait été produit 8 grammes de bromure de radium que l'Union Minière, d'accord avec le Ministre des Colonies, a décidé de mettre à la disposition des Universités et des Hôpitaux de Belgique.

Les résultats obtenus sont extrêmement encourageants et nous permettent d'espérer que la Belgique pourra à bref délai alimenter les besoins en radium du monde entier.

En exécution d'une convention intervenue avec le Comité Spécial du Katanga, et comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale du 22 décembre 1921, l'Union Minière a, durant l'exercice 1922, porté son capital social de 15 millions à 26 millions de francs par la création de 110,000 actions de 100 francs chacune; elle a en même temps créé 110,000 actions de dividende, sans désignation de valeur, qui, conformément aux conventions existantes, ont été remises au Comité Spécial du Katanga; elle a enfin émis une première tranche de 50 millions d'actions privilégiées d'une valeur nominale de cinq cents francs. Ces émissions portent le capital actions de la Société à 76 millions de francs.

L'Union Minière a participé, à concurrence de 27 p. c., à la formation du capital de 10,000,000 de francs de la Société des **Charbonnages de la Luena**. La production mensuelle des Charbonnages de la Luena atteint actuellement 4,000 tonnes de charbon ; les travaux préparatoires et les installations se poursuivent et on compte que la production du charbonnage pourra être doublée dans le courant de 1923.

L'Union Minière a également participé à la constitution de la **Compagnie Foncière du Katanga**, à raison de 15 p. c. du capital de 1,500,000 francs. Cette Société s'occupe de la gérance et de l'entretien des immeubles des principaux organismes du Katanga.

Exploitations Diamantifères. — La reprise du marché des diamants a stimulé la production des entreprises diamantifères du Congo. Fin 1922, leur personnel d'Afrique comprenait plus de 200 agents blancs dont les neuf dixièmes de nationalité belge et près de 20,000 noirs.

Cet effectif classe les sociétés diamantifères du Kasaï au premier rang parmi les employeurs de main-d'œuvre indigène au Congo : on peut donc concevoir combien il est indispensable pour ces sociétés d'adopter une politique qui, tout en assurant le bien-être de leurs travailleurs, permette cependant l'exploitation économique de leurs gisements miniers.

Dans cet ordre d'idées, les diverses sociétés minières, d'accord avec la Société Internationale Forestière et Minière du Congo, ont entrepris sur une très large échelle, la création d'un réseau important de routes, l'installation de villages indigènes, l'organisation de cultures vivrières, de plantations et de postes d'élevage.

L'industrie de la taille du diamant, à Anvers, a repris son essor au point que, vers la fin de l'année, les organismes ouvriers ont pu se dispenser d'avoir recours aux allocations du Fonds de Chômage. Grâce aux diamants du Congo, la crise qu'a traversée l'industrie de la taille du diamant a été bien moins ressentie à Anvers que dans les centres étrangers.

La Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière) a produit, en 1922, 192,000 carats contre 150,000 en 1921.

Indépendamment des travaux d'ordre général que cette Société a entrepris pour l'équipement de sa concession, elle a installé de vastes ateliers et des postes de T. S. F. Incessamment, elle commencera au départ de Charlesville, vers le Sud, la construction d'une première section de 30 kilomètres d'un chemin de fer à voie étroite.

Les résultats de l'exercice 1921 ont permis de répartir un dividende de 80 francs par action de capital et de 50 francs par action de dividende.

La Société Minière du Bécéka, dans les bassins de la Lulua et du Lubilash, a poursuivi activement ses travaux de développement et de prospection; elle a obtenu des résultats très satisfaisants.

Au cours de l'exercice, elle a porté sa production à 44,000 carats contre 16,000 en 1921.

Un dividende de 5 p. c. a été distribué pour la période finissant le 31 décembre 1921.

La Société Minière du Kasai, outre l'exploitation du gisement de Mulamba, commencée en 1921, a entamé en 1922 celle d'un second chantier à Tshikulela. Ces deux mines ont produit ensemble 13,000 carats pendant l'année. La Société a consacré, de même que la **Société Minière du Luebo**, une grande partie de son activité à des prospections préliminaires et à des travaux de développement.

Dans les territoires portugais de la Lunda, la **Compagnie des Diamants de l'Angola**, dans laquelle nous avons d'importants intérêts, a produit en 1922 97,000 carats contre 105,000 l'année précédente. Cette régression est due à la pénurie de main-d'œuvre résultant d'opérations militaires entamées dans les territoires de la concession.

Compagnie Belge Maritime du Congo. — Les réductions de fret que cette Société a dû consentir au cours de l'année 1921, par suite de la diminution de la valeur de réalisation des produits congolais et la contraction du trafic en destination de la Colonie provoquée par la stagnation des affaires, ont affecté les résultats de l'exercice 1921, qui solde en perte. La situation s'est depuis lors améliorée.

La Société disposait, fin 1922, de quatre paquebots, chacun de 8,000 tonnes de jauge brut, dont deux lancés en 1921, ce qui lui a permis d'établir depuis le 1^{er} novembre 1922, un service bi-mensuel Anvers-Matadi, au lieu d'un départ toutes les trois semaines.

Compagnie Africaine de Navigation. — Les résultats, pour l'année 1921, de l'activité de cette Société qui possède trois cargos modernes d'une portée en lourd totale de 16,000 tonnes, se sont ressentis du manque d'un fret rémunérateur entre Anvers et la Colonie.

La Banque du Congo Belge a continué à soutenir le commerce colonial dans les efforts qu'il fait pour traverser la crise qui a atteint particulièrement les produits africains; le montant des avances sur marchandises exportées a atteint un chiffre important. Cet Etablissement a clôturé son exercice 1921-22 avec un bénéfice sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Ce bénéfice a permis la distribution d'un dividende de 12 p. c. et la dotation des réserves à concurrence de fr. 560,000 environ.

La Banque Commerciale du Congo a vu son activité s'accentuer au cours du dernier exercice. La promulgation au Congo Belge de la loi sur l'hypothèque va lui permettre de développer davantage encore ses possibilités d'affaires. C'est en vue d'être à même de satisfaire à tous les besoins du commerce congolais tout en conservant une proportion normale entre le montant de ses engagements et le chiffre de son capital, qu'elle a porté celui-ci de 1 à 5 millions de francs.

Le résultat de l'exercice 1921-1922 a permis la distribution d'un dividende de 15 p. c. et une large dotation au fonds de réserve.

Compagnie Cotonnière Congolaise. — Pendant la campagne cotonnière de 1922, les achats se sont élevés à environ 2,700 tonnes de coton brut devant produire près de 900 tonnes de coton égrené, marquant une progression de 50 p. c. sur les résultats de l'année précédente.

Les usines de Kibombo (Maniéma) et de Lusambo (Sankuru) ont marché d'une façon satisfaisante. Deux nouvelles usines sont en construction à Bambili (Haut-Uele) et à Bondo (Bas-Uele). On envisage, pour 1923, la construction de trois autres usines. En vue de faire face à ces immobilisations nouvelles, le capital de 6 millions de francs a été complètement libéré le 15 décembre 1922.

Les ventes se sont poursuivies normalement et ont bénéficié des cours relativement élevés de la matière; la qualité du coton a continué à donner toute satisfaction aux acheteurs.

Un dividende de 6 p. c. a été distribué pour l'exercice 1921 et les perspectives pour l'exercice 1922 sont des plus favorables.

L'Assemblée Générale du 28 novembre a réélu M. Ed. de Brabander, **Administration.** Directeur; elle a renouvelé le mandat de MM. le Comte de Baillet-Latour, le Comte Louis de Meeus et Edmond Solvay, Commissaires sortants.

Avant de clôturer notre Rapport, nous tenons à adresser à nos fonctionnaires et agents un témoignage de sympathique reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'ils ne cessent d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions.

Bruxelles, le 30 janvier 1923.

LE GOUVERNEUR,

J. JADOT.

LE SECRÉTAIRE,

J. BAGAGE.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Un événement mémorable a marqué l'exercice 1922 de la Société Générale de Belgique.

Elle a célébré, le 23 décembre dernier, le centième anniversaire de sa fondation. Venues de toutes les parties du Pays, de nombreuses et éminentes personnalités de l'Administration, du monde du Commerce, de l'Industrie et de la Finance, ont tenu, au siège de la Société, une séance solennelle, honorée de la présence du Roi, et au cours de laquelle fut rappelé le rôle joué par la Société Générale et son influence sur l'essor économique de la Belgique.

Le livre d'or, publié à l'occasion de ce Centenaire, retrace les étapes parcourues, souligne l'orientation donnée à l'expansion de l'industrie et du commerce avec l'extérieur, constate l'ampleur qu'ont prises les opérations de la Banque et marque les stades de son développement.

Ces résultats sont l'œuvre des Gouverneurs, qui ont successivement présidé aux destinées de la Société Générale aidés par des Directeurs dévoués et avertis de toutes les questions qui touchent à l'activité économique du Pays.

Il est de notre devoir de rendre, dans ce centième rapport, hommage à Ceux qui ont guidé la Société Générale dans la voie du progrès et qui ont été les artisans de sa prospérité.

Ce qu'on n'a peut-être pas assez dit et ce que nous croyons devoir dire ici, c'est la part qui revient au Gouverneur actuel, au Vice-Gouverneur et aux Directeurs, dans cet épanouissement, l'élan qu'ils ont imprimé aux opérations de la Société, les solutions qu'ils ont données à des problèmes malaisés, l'écrasant labeur qu'ils ont accompli dans des circonstances nouvelles et souvent difficiles; le rapport de la Direction met en lumière les brillants résultats de leur activité éclairée et féconde.

En leur exprimant notre profonde reconnaissance, nous sommes certains d'être les interprètes de tous.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes qui vous sont soumis ont été vérifiés par nous d'après les modes employés jusqu'ici et qui ont toujours été approuvés. Nous avons pointé les divers postes du Bilan et du compte de Profits et Pertes et nous les avons reconnus conformes aux écritures sociales. Les valeurs appartenant tant à la Société Générale qu'à des tiers, les effets en portefeuille, les comptes-courants, ont été contrôlés par de nombreux sondages et trouvés exacts.

Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des vérifications opérées dans les divers services par la Direction ou par ses Délégués au cours de l'année et en vue du présent Bilan.

Les réunions mensuelles du Conseil Général nous ont permis de suivre dans ses grandes lignes la marche de la Société.

Le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1922 ont été signés par nous pour approbation et nous vous proposons de l'adopter en même temps que la répartition du solde du compte de Profits et Pertes, telle qu'elle vous est soumise dans le rapport de la Direction.

Nous sommes heureux de pouvoir joindre notre témoignage de sympathique reconnaissance à celui que la Direction adresse aux fonctionnaires et agents de la Société Générale de Belgique.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : B^{on} A. d'HUART.

C^{te} DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

Bⁿ C. GOFFINET.

C^{te} T'KINT DE ROODENBEKE.

C^{te} J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

C^{te} L. de MEEUS.

Le Rapporteur :

PIERRE CAPOUILLET.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1922

BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF

Immobilisé.

Immeubles et Mobilier	Fr.	20,000,000 »
---------------------------------	-----	--------------

Réalisable.

Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale fr.	134,374,826 18	
Effets à recevoir	350,393,379 61	
Fonds publics	432,564,125 »	
Actions de diverses Sociétés »	323,421,055 »	
Participations financières »	16,966,148 30	
Comptes courants	356,661,287 91	
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants fr.	11,177,000 »	
	—————	
		1,625,557,822 »

Comptes d'ordre.

Comptes divers fr.	955,329,622 81	
Dépôts de titres »	2,745,272,777 »	
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés. fr.	216,186,916 51	
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire	
	—————	
		3,916,789,316 32
		—————
		5,562,847,138 32

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 12 janvier 1923.

Le Vice-Gouverneur,
B^{on} JANSSEN.

Les Directeurs,
A. SERRUYS,

Le Gouverneur,
JEAN JADOT.

*B^{on} CARTON DE WIART, E. FRANCQUI,
G. COOREMAN, ED. DE BRABANDER, AUG. CALLENS
Le Secrétaire,
J. BAGAGE.*

31 DÉCEMBRE 1922

PASSIF

Non exigible.

Fonds	{ 100,000 Titres de Capital	Fr.	100,000,000 »	
Social	{ 100,000 Parts de Réserve	»	238,384,143 70	
			<hr/>	
				338,384,143 70

Exigible à terme.

Obligations Société Générale . . . fr.	99,079,500 »	
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. fr.	739,000 »	
Obligations 3 p. c. S ^t e des ch. de fer du Nord de la Belgique fr.	15,462,000 »	
	<hr/>	
		115,280,500 »

Exigible à vue et à court terme.

Comptes courants à vue fr.	701,666,445 60	
Caisse d'épargne. »	54,684,510 98	
Comptes courants à court terme . . . »	417,551,000 »	
	<hr/>	
		1,173,901,956 58

Comptes d'ordre.

Comptes divers fr.	955,329,622 81	
Déposants de titres »	2,745,272,777 »	
Cautionnements, garanties et titres prêtés. fr.	216,186,916 51	
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire	
	<hr/>	
Bénéfice fr.	21,091,221 72	
	<hr/>	
A déduire :		

Intérêts 5 p. c. sur Titres de capital »	3,100,000 »	
	<hr/>	

3,916,789,316 32

17,991,221 72

Fr. 5,562,347,138 32

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET-LATOUR,
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte t'KINT DE ROODENBEKE,
Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY, Comte LOUIS DE MEEUS.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur*.

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

BILAN DE 1922

COMPTE DE PROF

DÉBIT.

Frais d'administration et impôts	fr.	12,612,772
Intérêts sur obligations Société Générale	fr.	4,426,273 23
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . »	22,695	»
Id. id. 3 p. c. de la Société des Chemins de		
fer du Nord de la Belgique . . . »	468,603	75
		—————
		4,917,571 0
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir		1,659,714 2
Participation du Personnel aux bénéfices		551,500
Bénéfice :		
Intérêts 5 p. c. sur Titres de Capital		3,100,000
Solde à repartir : fr. 17,991,221.72 :		
15 p. c. au Fonds de Réserve	fr.	2,698,683 25
Dividende : fr. 240 par action	»	14,880,000 »
Tantième à la Direction	»	381,538 47
Au Fonds de Bienfaisance	»	31,000 »
		—————
		17,991,221 7
TOTAL	fr.	40,832,780 6

ET PERTES DE 1922.

CRÉDIT.

Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers.	40,832,780 60
Total. . fr.	40,832,780 60

ANNEXES

I. — *État comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1913.	1914.	1915.
PASSIF.			
NON EXIGIBLE :			
Fonds social } Titres de Capital	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80
} Parts de Réserve	67,161,008 24	68,475,568 26	68,475,568 26
	<u>99,965,241 04</u>	<u>101,279,801 06</u>	<u>101,279,801 06</u>
EXIGIBLE A TERME :			
Obligations	<u>56,855,500</u> "	<u>58,626,500</u> "	<u>59,434,000</u> "
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :			
Comptes courants à vue et à court terme.	<u>325,453,596</u> 08	<u>473,240,867</u> 28	<u>635,362,941</u> 00
Fonds de prévision temporaire	" " 6,000,000 "	" " 6,000,000 "	" " 4,500,000 "
	<u>325,453,596</u> 08	<u>479,240,867</u> 28	<u>639,862,941</u> 00
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	" " "	" " "	" " "
Déposants de titres	<u>1,479,805,470</u> "	<u>1,736,930,097</u> "	<u>1,774,748,936</u> "
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Passif du Département d'émission	" " "	" " "	<u>1,347,080,131</u> "
	<u>1,479,805,470</u> "	<u>1,736,930,097</u> "	<u>3,121,829,067</u> "
BÉNÉFICE			
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital.	<u>10,403,633</u> 49	<u>(*) 1,639,900</u> "	<u>5,397,859</u> "
	<u>1,639,900</u> "	<u>1,639,900</u> "	<u>1,639,900</u> "
	<u>8,763,733,49</u>	" "	<u>3,757,959</u> "
	<u>1,970,843,540,61</u>	<u>2,376,077,265</u> 34	<u>3,926,163,768</u> 34
TOTAUX.			
ACTIF.			
IMMOBILISÉ :			
Immeubles et Mobilier	<u>2,000,000</u> "	<u>2,000,000</u> "	<u>2,000,000</u> "
RÉALISABLE :			
Caisse	<u>11,924,029</u> 35	<u>16,258,991</u> 06	<u>143,510,935</u> 35
Portefeuille	<u>63,095,509</u> 50	<u>57,665,618</u> 32	<u>70,466,187</u> 50
Fonds publics	<u>73,573,110</u> "	<u>77,613,318</u> 06	<u>85,566,476</u> 35
Actions de diverses Sociétés	<u>186,231,662</u> 50	<u>185,809,842</u> 50	<u>186,453,668</u> 35
Participations financières	<u>22,062,615</u> 45	<u>31,214,151</u> 91	<u>26,770,638</u> 35
Comptes courants	<u>132,151,143</u> 81	<u>268,585,246</u> 49	<u>289,566,794</u> 35
Dépôt à la S ^e C ^e d'Avances aux Combattants.	" " "	" " "	" " "
	<u>489,038,070</u> 61	<u>637,147,168</u> 34	<u>802,334,704</u> 35
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	" " "	" " "	" " "
Dépôts de titres	<u>1,479,805,470</u> "	<u>1,736,930,097</u> "	<u>1,774,748,936</u> "
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Actif du Département d'émission	" " "	" " "	<u>1,347,080,131</u> "
	<u>1,479,805,470</u> "	<u>1,736,930,097</u> "	<u>3,121,829,067</u> "
	<u>1,970,843,540</u> 61	<u>2,376,077,265</u> 34	<u>3,926,163,768</u> 34
TOTAUX.			

(*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de Capital.

des dix dernières années.

1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.
304,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	62,000,000 »	62,000,000 »	62,000,000 »	100,000,000 »
639,262 14	69,600,220 72	70,161,179 30	141,444,275 76	142,569,183 »	145,099,540 45	238,384,143 70
343,494 94	102,404,453 52	102,965,412 10	203,444,275 76	204,569,183 »	207,099,540 45	338,384,143 70
769,500 »	94,127,500 »	103,041,500 »	96,104,500 »	93,510,000 »	116,349,000 »	115,280,500 »
945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58
000,000 »	»	»	»	»	»	»
945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58
»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	2,745,272,777 »
309;211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»	»	»
712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32
379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72
639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,594,950 »	3,100,000 »	3,100,000 »	3,100,000 »
739,723 89	3,739,723 89	3,739,723 89	7,499,381 60	16,869,049 78	17,991,221 72	17,991,221 72
208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883 24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32
000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »	10,000,000 »	20,000,000 »
446,821 24	116,324,004 68	151,888,298 84	371,529,692 40	214,436,745 57	117,309,413 05	134,374,826 18
986,245 72	79,098,925 41	87,185,670 14	118,541,319 62	209,201,527 37	328,533,636 73	350,393,379 61
191,228 33	109,340,688 46	141,330,000 »	471,861,855 »	303,753,955 »	232,942,495 »	432,564,125 »
653,183 50	195,418,783 50	194,790,558 50	226,951,525 »	286,697,275 »	293,318,350 »	323,421,055 »
779,573 31	25,237,148 68	24,846,865 28	25,474,630 24	18,569,543 70	12,983,117 70	16,966,148 30
241,107 41	452,948,503 54	392,098,763 34	381,722,129 47	403,040,286 40	516,208,757 79	356,661,287 91
»	»	»	»	»	2,080,000 »	11,177,000 »
298,159 51	978,368,054 27	992,140,156 10	1,596,081,151 73	1,435,699,333 04	1,503,375,770 27	1,625,557,822 »
»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	2,745,272,777 »
309,211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»	»	»
712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32
208,011,100 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883,24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32

III. -- État comparatif des comptes de

DÉSIGNATION.	1913.	1914.	1915.
CRÉDIT.			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	16,036,855 51	13,316,541 75	8,549,518 28
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire	»	»	1,500,000
TOTAUX fr.	16,036,855 51	13,316,541 75	10,049,518 28
DÉBIT.			
Frais d'administration et impôts	2,147,109 41	2,482,776 92	2,092,134
Intérêts sur obligations Société Générale	1,313,564 49	1,387,806 63	1,418,541
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces	31,500 »	31,050 »	30,510
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique	566,838 75	555,802 50	548,272
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir	617,030 20	49,247 07	283,200
Fonds de prévision temporaire	»	6,000,000 »	»
Agrandissement des locaux	957,179 17	872,433 90	»
Amortissement sur participations financières	»	»	»
Subventions :			
Souscription pour les fêtes de l'inauguration des installations maritimes de Bruxelles	»	10,000 »	»
Souscription au monument à ériger à la mémoire de S. M. le Roi Léopold II	»	50,000 »	»
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Œuvres d'entr'aide pendant la guerre.	»	237,524 73	279,000
Souscription à l'Œuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges »	»	»	»
Id. id. « Pro Polonia »	»	»	»
Id. id. « Secours aux populations civiles de la Russie »	»	»	»
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices	»	»	»
Bénéfice.	10,403,633 49	*1,639,900 »	5,397,859
TOTAUX. . . . fr.	16,036,855 51	13,316,541 75	10,049,518 28

(*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de capital.

Profits et Pertes des dix dernières années.

1916.	1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.
9,393,880 97	41,559,791 58	43,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60
1,500,000 »	3,000,000 »	»	»	»	»	»
10,893,880 97	44,559,791 58	43,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60
2,494,585 23	2,917,490 06	3,801,221 45	6,487,997 79	11,668,950 76	12,425,422 04	12,612,772 70
1,685,273 53	2,361,800 43	3,028,502 22	3,426,789 53	3,078,077 20	3,885,070 80	4,426,273 23
30,015 »	29,490 »	28,725 »	27,735 »	24,127 50	23,325 »	22,695 »
540,453 75	531,682 50	521,475 »	512,512 50	502,323 75	488,013 75	468,603 75
393,929 57	701,704 70	701,917 27	585,179 »	1,082,833 05	1,877,766 08	1,659,714 20
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	2,300,000 »	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
370,000 »	338,000 »	316,500 »	»	»	»	»
»	»	»	»	35,000 »	»	»
»	»	»	»	10,000 »	»	»
»	»	»	»	20,000 »	»	»
»	»	»	»	1,000,000 »	»	»
»	»	»	»	426,223 21	551,500 »	551,500 »
5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72
10,893,880 97	44,559,791 58	43,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60

111.

Obligations en circulation au 1^{er} janvier 1923.

ÉCHÉANCES:	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTALUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
1924.							
Novembre . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	»	»	1,674,000	»	»	1,674,000	
Décembre . . .	»	»	2,371,500	»	»	2,371,500	4,045,500
1925.							
Janvier . . .	»	»	923,500	»	»	923,500	
Février . . .	»	»	1,476,500	»	»	1,476,500	
Mars . . .	»	»	1,438,000	»	»	1,438,000	
Avril . . .	»	»	1,082,500	»	»	1,082,500	
Mai . . .	»	»	1,490,500	»	»	1,490,500	
Juin . . .	»	»	1,949,500	»	»	1,949,500	
JUILLET . . .	»	»	1,769,000	»	»	1,769,000	24,045,000
Août . . .	»	»	2,620,500	»	»	2,620,500	
Septembre . . .	»	»	2,239,000	»	»	2,239,000	
Octobre . . .	»	»	2,459,500	»	»	2,459,500	
Novembre . . .	»	»	3,943,500	»	»	3,943,500	
Décembre . . .	»	»	2,953,000	»	»	2,953,000	
1926.							
Janvier . . .	»	»	1,025,000	»	»	1,025,000	
Février . . .	»	»	1,784,500	»	»	1,784,500	
Mars . . .	»	»	1,388,000	»	»	1,388,000	
Avril . . .	»	»	1,120,500	»	14,023,500	15,144,000	
Mai . . .	»	»	941,000	»	7,309,500	8,250,500	
Juin . . .	»	»	1,143,500	»	7,939,000	9,102,500	
JUILLET . . .	»	»	988,000	»	10,705,000	11,693,000	54,553,000
A reporter . . .	»	»	36,481,000	»	39,997,000	76,478,000	82,643,500

— VII —

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE.
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1926 (suite).							
Août . . .	»	»	36,484,000	»	39,997,000	76,478,000	82,643,500
Septembre . . .	»	»	737,500	»	»	737,500	
Octobre . . .	»	»	2,175,500	»	»	2,175,500	
Novembre . . .	»	»	1,420,000	»	»	1,420,000	
Décembre . . .	»	»	925,000	»	»	925,000	
1927.							
Janvier . . .	»	»	457,500	»	»	457,500	
Février . . .	»	»	634,500	»	»	634,500	
Mars . . .	»	»	755,500	»	»	755,500	
Avril . . .	»	»	578,500	»	»	578,500	
Mai . . .	»	»	796,000	»	»	796,000	6,948,500
Juin . . .	»	»	747,000	»	»	747,000	
Juillet . . .	»	»	605,500	»	»	605,500	
Août . . .	»	»	584,000	»	»	584,000	
Septembre . . .	»	»	1,790,000	»	»	1,790,000	
1930.							
Janvier . . .	»	»	»	336,500	»	336,500	
Février . . .	»	»	»	467,000	»	467,000	
Mars . . .	»	»	»	884,500	»	884,500	
Avril . . .	»	»	»	648,000	»	648,000	
Mai . . .	»	»	»	1,073,500	»	1,073,500	7,850,000
Juin . . .	»	»	»	561,500	»	561,500	
Juillet . . .	»	»	»	925,500	»	925,500	
Août . . .	»	»	»	759,000	»	759,000	
Septembre . . .	»	»	»	702,500	»	702,500	
A reporter . . .	»	»	49,595,000	6,358,000	39,997,000	95,950,000	97,442,000

— VIII —

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS					SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE.
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.	5 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs
1930 (suite).	»	»	49,595,000	6,358,000	39,997,000	95,950,000	97,442,000
Octobre . . .	»	»	»	652,500	»	652,500	
Novembre . . .	»	»	»	481,000	»	481,000	
Décembre . . .	»	»	»	358,500	»	358,500	
1951.							
Janvier . . .	»	»	»	621,500	»	621,500	
Février . . .	»	»	»	396,500	»	396,500	4,571,500
Mars . . .	»	»	»	553,500	»	553,500	
Obligations échues restant à rembourser . . .	500	30,000	35,500	»	»	66,000	66,000
TOTAUX . . .	500	30,000	49,630,500	9,421,500	39,997,000	99,079,500	99,079,500

— IX —

IV. — Mouvement de la Caisse d'épargne en 1922.

MOIS.	RECETTES.	DÉPENSES.	SOLDES.	NOMBRE DE LIVRETS.	VALEUR MOYENNE DES LIVRETS.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		
1921. Décembre .	3,533,170 11	1,827,304 88	52,038,709 06	30,289	1,718
1922. Janvier .	2,329,295 22	1,748,498 93	52,619,505 35	30,372	1,732
Février .	2,102,624 36	2,903,039 24	51,819,090 47	30,183	1,716
Mars .	1,969,673 24	1,904,847 27	51,883,916 44	30,021	1,728
Avril .	1,758,705 92	1,803,472 71	51,839,149 65	29,887	1,734
Mai. .	1,717,532 69	2,543,551 45	51,013,130 89	29,804	1,711
Juin .	1,876,955 63	1,597,228 73	51,292,857 79	29,767	1,723
Juillet. .	2,034,366 29	1,505,536 03	51,821,688 05	29,781	1,740
Août .	1,990,568 44	1,737,691 71	52,074,564 78	29,793	1,747
Septembre .	1,725,185 87	1,624,080 55	52,175,670 10	29,783	1,751
Octobre .	1,747,334 89	1,569,002 13	52,354,002 86	29,790	1,757
Novembre .	1,991,414 97	1,575,032 79	52,770,385 04	29,798	1,770
Décembre .	3,461,288 55	1,547,162 61	54,684,510 98	29,815	1,834
TOTAUX .	24,704,946 07	22,059,144 15			
MOYENNE .	2,058,745 50	1,838,262 01			

V.

État du Portefeuille des Fonds publics.

Emprunt Belge, 3 p. c., 1 ^{re} et 2 ^e séries	
Emprunt Belge, 6 p. c., de Consolidation	
Bons du Trésor Belge, 4 p. c. à six mois	422,564,125 »
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} décembre 1926	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} octobre 1932	
Bons du Trésor Chinois, 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Hai).	10,000,000 »
	—————
Fr.	432,564,125 »

VI

Etat du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.

Chemins de fer. — Tramways.				
Fr. : 32,421,225.				
28.763 actions de 250 fr. de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises . . . à fr.	375 »	10,786.125 »	✓✓✓	
1,107 parts soc. (de $\frac{1}{16,900}$) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer à fr.	200 »	221,400 »	✓✓✓	
1.500 actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine. à fr.	1000 »	1,500,000 »	✓✓✓	
9,790 » P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilégiées) . . . à fr.	500 »	4,895,000 »	✓✓✓	
9,825 » P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions ordinaires) à fr.	500 »	4,912,500 »	✓✓✓	
210 » de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions de jouissance) . . . Pour mémoire		»		
3,000 » P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions privilégiées : lib. de 375 pesetas) à fr.	375 »	1,125,000 »	✓✓-	
6.000 » P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions ordinaires) . . . à fr.	250 »	1,500,000 »	✓-	
13.308 » 500 fr. de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. . . à fr.	100 »	1,330,800 »	✓✓-	
A reporter. . . .		26,270,825 »		

— XII —

				Report. . . . fr.	26,270,825 »
9,251	actions de 500 fr. de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri				
			à fr. 400 »	3,700,400 »	✓ ✓ —
352	» 250 » de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions privilégiées) à fr.	350 »		123,200 »	✓ ✓ —
6,648	» 250 » de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions ordinaires) à fr.	350 »		2,326,800 »	✓ ✓ —
Charbonnages.					
			fr. 43,994,100.		
600	actions de (1/3,000 ^e) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes à fr. 5,000 »			3,000,000 »	✓ ✓ —
1,036	» (1/3,818 ^e) de la Société des Produits à Flénu. . . . à fr. 3,000 »			3,108,000 »	✓ ✓ —
1,986	» 500 fr. de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu à fr. 3,000 »			5,958,000 »	✓ ✓ —
2,192	» 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. . . . à fr. 4,000 »			8,768,000 »	✓ ✓ —
4,100	» 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy. . . . à fr. 1,000 »			4,100,000 »	✓ ✓ —
1,013	» (1/4,748 ^e) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr. 1,500 »			1,519,500 »	✓ ✓ —
1,400	» 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy. . . . à fr. 1,000 »			1,400,000 »	✓ ✓ —
2,000	» 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. . . . à fr. 1,000 »			2,000,000 »	✓ ✓ —
			A reporter. . . . fr.	62,274,725 »	

— XIII —

		Report. . . . fr.	62,274,725 »	
5,200 parts soc. ($\frac{1}{34,000}$) de la Compagnie de Charbonnages Belges . . à fr.	500 »	2,600,000 »	✓✓-	
2,500 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord à fr.	500 »	1,250,000 »	✓✓-	
8,000 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beiringen, à fr.	500 »	4,000,000 »	✓✓-	
20,000 » 250 » de la Société des Charbonnages André Dumont à fr.	250 »	5,000,000 »	✓✓-	
975 » 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois à fr.	500 »	487,500 »	✓✓-	
968 partssociales ($\frac{1}{24,000}$) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . à fr.	500 »	484,000 »	✓✓-	
3,191 » » ($\frac{1}{24,000}$) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch. (libérées de 100 fr.). . . à fr.	100 »	319,100 »	✓✓-	
Métallurgie. — Ateliers de Construction.				
		fr. 51,976,500.		
5,000 actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur. à fr.	1,000 »	5,000,000 »	✓✓-	
2,893 » 500 » de la Société: Les Ateliers Métallurgiques (priorité) à fr.	500 »	1,446,500 »	✓✓-	
18,000 » 250 » de la Société La Brugeoise et Nicaise et Delcuve. à fr.	250 »	4,500,000 »	✓✓-	
30,000 » 250 » de la Société: Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. à fr.	250 »	7,500,000 »	✓✓-	
		<hr/> A reporter. . . . fr.	<hr/> 94,861,825 »	

		Report . . . fr.	94,861,825 »	
11,000 actions de 1,000 fr. LUX. de la Société des Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange à fr. 1,000 »		11,000,000 »	✓ ✓ —	
10,135 » 500 » de la Société Générale Métallurgique de Hoboken à fr. 500 »		5,067,500 »	✓ ✓ —	
2,500 » (1/100.000) de la Société anonyme d'Ougrée Marihaye. à fr. 1.000 »		2,500,000 »	✓ ✓ —	
1,975 » 500 fr. de la Société « Railways et Signalisation » . à fr. 500 »		987,500 »	✓ ✓ —	
13,250 » 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge . à fr. 600 »		7,950,000 »	✓ ✓	
780 » 500 » de la Société des Usines de Nickel de la Nèthe à fr. 500 »		390,000 »	N ✓	
390 » 100 \$ de la « United States Nickel Company » . à fr. 500 »		195,000 »	✓ ✓	
780 » 500 fr. de la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa à fr. 500 »		390,000 »	✓ ✓	
2,000 » (dixièmes de 80fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr. 800 »		1,600,000 »	✓ ✓	
3,450 actions de 1,000 fr. de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evence Coppee » à fr. 1,000 »		3,450,000 »	✓ ✓	
Electricité.				
Fr. : 6,565,500.				
1,700 actions de 500 fr. de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions privilégiées) . à fr. 100 »		170,000 »	✓ ✓	
5,000 » de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions ordinaires). Pour mémoire.				
A reporter . . . fr.		128,561,825 »		

		Report. . . . fr.	128,561,825 »	
1,100 actions de 500 fr. de la Société « Imatra » (350 fr. versés) . . . à fr. 350 »		385,000 »		✓✓
2,200 » de la Société « Imatra » (actions ordinaires). Pr mémoire.		»		
2,203 » 100 » de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr. 100 »		220,300 »		✓✓
772 » de la Compagnie Electrique Anversoise (act. de jouissance) . . . Pr mémoire.		»		
4,787 » 100 » de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut, à fr. 100 »		478,700 »		✓✓
2,000 » de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut (actions de dividende) Pr mémoire.		»		
2,643 » 500 » de la Société Générale Belge d'Entreprises Electriques à fr. 500 »		1,321,500 »		✓✓
7,500 » 500 » de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) à fr. 400 »		3,000,000 »		✓✓
6,000 » de la Société d'Electricité et de Traction (actions ordinaires) à fr. 100 »		600,000 »		✓✓
780 » 500 » de la Société Belge Radio-Electrique. . . . à fr. 500 »		390,000 »		✓✓
Verreries.				
Fr. : 15,103,750.				
1,900 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont à fr. 500 »		950,000 »		✓✓
10,000 » 500 » de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert à fr. 800 »		8,000,000 »		✓✓
16,410 » 500 » Cie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre. « procédés Libbey-Owens »(375fr. versés) à fr. 375 »		6,153,750 »		✓✓
A reporter . . . Fr.		150,061,075 »		

				Report. . . . fr.	150,061,075 »
Industries diverses.					
Fr. : 24,184,600.					
600 actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise à fr. 1,000 »				600,000 »	✓✓
7,431 » 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr. 500 »				3,715,500 »	✓✓
5,720 » 500 » de la Société Générale Belge de Produits Chimiques à fr. 500 »				2,860,000 »	✓✓
1,666 » 500 » de la Société Générale Belge de Produits Chimiques (250 fr. versés) à fr. 250 »				416,500 »	✓✓
27,000 » 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr. 125 »				3,375,000 »	✓✓
560 » 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. (Ex-répart. de 340 fr.) 110 »				61,600 »	✓✓
20,300 » 500 » de la Société anonyme Union Financière et Industrielle Liégeoise à fr. 500 »				10,150,000 »	✓✓
5,468 » 500 » de la Compagnie Financière Belge des Pétroles. à fr. 500 »				2,734,000 »	✓✓
800 » 100 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions privil.) à fr. 100 »				80,000 »	✓✓
3,200 » 100 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (act. priv.) lib. de 60 fr. . . . à fr. 60 »				192,000 »	✓✓
3,200 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions de dividende) . . . Pour mémoire. »				»	✓✓
A reporter . . . fr.				174,245.675 »	

					Report. . . . fr.	174,245,675 »
Banques. — Etablissements de Crédit. —						
1° Belgique.						
		fr. 94,901,900.				
30,000	actions de 500 fr. de la Banque d'An-					
	vers. à fr.					
500 »	de la Banque de Gand à fr.	500 »	15,000,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque de Gand (200 fr. versés), . . à fr.	200 »	5,002,500 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Générale de Liège et de Huy. à fr.	500 »	2,139,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Centrale de la Sambre à fr.	500 »	11,926,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. ver- sés). à fr.	100 »	3,000,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque du Hain- aut. à fr.	500 »	420,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . à fr.	250 »	2,335,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Générale du Centre à fr.	500 »	1,382,500 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Générale du Centre (250fr. versés) à fr.	250 »	2,900,000 »	✓ ✓		
250 »	de la Banque Centrale Tournaisienne . . à fr.	250 »	1,077,500 »	✓ ✓		
300 »	de la Banque de Ver- viers à fr.	250 »	2,050,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Centrale de Namur à fr.	300 »	1,519,500 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque de Cour- trai à fr.	500 »	1,000,000 »	✓ ✓		
500 »	de la Banque Centrale de la Dyle à fr.	500 »	5,075,000 »	✓ ✓		
			1,622,000 »	✓ ✓		
	A reporter. . . fr.		230,694,675 »			

— XVIII —

		Report. . . . fr.	230,694,675 »	
1,956	actions de 500 fr de la Banque Centrale de la Dyle (200 fr. versés), à fr.	200 »	391,200 »	✓✓
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse à fr.	500 »	275,000 »	✓✓
2,350	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés), à fr.	125 »	293,750 »	✓✓
3,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre à fr.	500 »	1,500,000 »	✓✓
3,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre (100 fr. versés) à fr.	100 »	320,000 »	✓✓
975	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg. . . . à fr.	500 »	487,500 »	✓✓
3,175	» 500 » de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés) à fr.	100 »	317,500 »	✓✓
3,419	» 500 » de la Banque Générale d'Ostende (150 fr. versés). . . . à fr.	150 »	512,850 »	✓✓
4,000	» 500 » de la Banque de la Flandre Occidentale. . . à fr.	500 »	2,000,000 »	✓✓
7,640	» 500 » de la Banque Générale du Luxembourg (100 fr. versés) à fr.	100 »	764,000 »	✓✓
19,104	» 500 » de la Banque Belge pour l'Étranger à fr.	500 »	9,552,000 »	✓✓
50,896	» 500 » de la Banque Belge pour l'Étranger (125 fr. versés) à fr.	125 »	6,362,000 »	✓✓
6,115	» 500 » de la Banque Italo-Belge à fr.	500 »	3,057,500 »	✓✓
10,000	» ($\frac{1}{230,694,675}$) de la Banque d'Outremer à fr.	500 »	5,000,000 »	✓✓
6,400	» 1,000 fr. de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) . . . à fr.	450 »	2,880,000 »	✓✓
4,000	» 1,000 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine(actions de capital) . . . à fr.	1,000 »	4,000,000 »	✓✓
300	» de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr mémoire		»	
	A reporter fr.		268,407.975 »	

— XIX —

		Report. . . . fr.		
1,398 actions de 1 000 fr. de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés). à fr.	200 »	268,407,975 »		
1,000 » 1,000 » de la Société « Crédit Maritime et Fluvial de Belgique » (200 fr. versés). à fr.	200 »	279,600 »	✓✓	
1,300 parts de 1,000 » Société Coopérative d'Avances aux Combattants (200 fr. versés) . . . à fr.	200 »	200,000 »	✓✓	
		260,000 »	✓✓	
2° Etranger.				
Fr. : 19,817,380.				
15,000 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne à fr.	500 »	7,500,000 »	✓✓	
15,000 » 500 » de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000 »	✓✓	
10,800 » 500 » de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 fr. versés) accompagnées de 3,600 droits de souscription. . . . à fr.	250 »	2,700,000 »	✓✓	
2,150 » 500 » de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250 »	✓✓	
452,813 » 400 0. I. du Wiener Bank-Verein à fr.	10 »	4,528,130 »	✓✓	
250 » 1,000 f P. B. de la Banque des Indes, (act. ordin.). . . . à fl. 1,025 » à fr. 2.08		533,000 »	✓✓	
100 Parts de fondateur de la Banque des Indes (Pour mémoire.)		»		
Entreprises Coloniales.				
Fr : 34,456,100.				
1.500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga à fr. 1,000 »		1,500,000 »	✓✓	
A reporter . . . fr.		290,464,955 »		

— XX —

		Report . . . fr.	290,464,955 »	
36,000 actions de 100 fr. de la Société « Union Mi-				
nière du Haut-Katanga »				
(actions de capital) à fr.	500 »	18,000,000 »		✓ ✓
5,000 » 500 » de la Société « Union Mi-				
nière du Haut-Katanga »				
(actions privilégiées) à fr.	500 »	2,500,000 »		✓ ✓
1,300 » 500 » de la Société Internatio-				
nale Forestière et Mi-				
nière du Congo . . . à fr.	500 »	650,000 »		✓ ✓
1,300 » de la Société Internatio-				
nale Forestière et Minière				
du Congo (actions de di-				
vidende) . . . Pour mémoire.			»	
12,642 » 500 » de la Société Minière du				
Bécéka (375 fr. versés)				
à fr. 375 »		4,740,750 »		✓ ✓
12,642 » de la Société Minière du				
Bécéka (actions de divi-				
dende). . . . Pour mémoire.			»	
3,125 » 500 » de la Société Minière du				
Luebo (250 fr. versés) à fr.	250 »	781,250 »		✓ ✓
3,980 » 500 » de la Société des Char-				
bonnages de la Luena				
(250 fr. versés) . . . à fr.	250 »	995,000 »		✓ ✓
1,867 » 500 » de la Compagnie Belge				
Maritime du Congo à fr.	500 »	933,500 »		✓ ✓
3,820 » 500 » de la Société de Mutualité				
Coloniale. . . à fr.	500 »	1,910,000 »		✓ ✓
1,548 » 500 » de la Banque du Congo				
Belge (250 fr. versés) à fr.	250 »	387,000 »		✓ ✓
726 » 500 » de la Banque Commer-				
cielle du Congo (100 fr.				
versés) à fr.	100 »	72,600 »		✓ ✓
2,822 » 500 » de la Compagnie Afri-				
caine de Navigation, à fr.	500 »	1,411,000 »		✓ ✓
1,150 » 500 » de la Compagnie Coton-				
nière Congolaise. . à fr.	500 »	575,000 »		✓ ✓
		Fr. 323,421,055 »		

vii.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL
ALOST,	Fr. 6,000,000
<i>Assche,</i>	"
<i>Boom,</i>	"
<i>Grammont,</i>	"
<i>Hamme,</i>	"
<i>Lokeren,</i>	"
<i>Ninove,</i>	"
<i>Saint-Nicolas,</i>	"
<i>Tamise,</i>	"
<i>Termonde,</i>	"
<i>Beveren (Waes), Bureau auxiliaire</i>	"
<i>Borghem,</i>	"
<i>Denderhautem,</i>	"
<i>Denderleeuw,</i>	"
<i>Denderwindeke,</i>	"
<i>Gammerages,</i>	"
<i>Haeltert,</i>	"
<i>Herzele,</i>	"
<i>Lede,</i>	"
<i>Lierde-Sainte-Marie,</i>	"
<i>Meire,</i>	"
<i>Merchtem,</i>	"
<i>Moerbeke (Waes),</i>	"
<i>Opwyck,</i>	"
<i>Puers,</i>	"
<i>Rupelmonde,</i>	"
<i>Saint-Amand-lez-Puers,</i>	"
<i>Saint-Gilles-Waes,</i>	"
<i>Steenhuyze,</i>	"
<i>Stekene,</i>	"
<i>Vollezeele,</i>	"
<i>Zele,</i>	"
ANVERS,	35,000,000
ARLON,	7,500,000
<i>Athus,</i>	"
Bastogne,	"
Florenville,	"
Virton,	"
<i>Banque Centrale de la Dendre</i>	
<i>Agence de la Banque Centrale de la Dendre.</i>	
<i>Banque d'Anvers</i>	
<i>Banque Générale du Luxembourg</i>	
<i>Agence de la Banque Générale du Luxembourg.</i>	

	CAPITAL
<i>Etalle,</i> Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Luxembourg	Fr. 7,500,000
<i>Habay la-Neuve,</i> » » » » »	»
<i>Halanzzy,</i> » » » » »	»
<i>Houffalize,</i> » » » » »	»
<i>Martelange,</i> » » » » »	»
<i>Saint-Léger,</i> » » » » »	»
Thionville (Lorraine), Agence » » » » »	»
<i>Hayange</i> » » » » »	»
Luxembourg, Siège de la Banque Générale du Luxembourg.	»
<i>Diekirch,</i> Agence » » » » »	»
<i>Differdange,</i> » » » » »	»
<i>Echternach,</i> » » » » »	»
<i>Esch s/ Alzette</i> » » » » »	»
<i>Ettelbruck,</i> » » » » »	»
<i>Wiltz,</i> » » » » »	»
BRUGES, Banque de la Flandre Occidentale	4,000,000
<i>Blankenbergh, Agence de la Banque de la Flandre Occidentale</i>	»
<i>Heyst s/Mer.,</i> » » » » »	»
<i>Knocke s/Mer.,</i> » » » » »	»
<i>Wenduyne,</i> Bureau auxiliaire » » » » »	»
CHARLEROI, Banque Centrale de la Sambre	10,000,000
<i>Florennes,</i> Agence de la Banque Centrale de la Sambre.	»
<i>Fontaine-l'Evêque,</i> » » » » »	»
<i>Philippeville,</i> » » » » »	»
<i>Thuin,</i> » » » » »	»
<i>Walcourt,</i> » » » » »	»
COURTRAI, Banque de Courtrai	10,000,000
Roulers. Succursale de la Banque de Courtrai	»
<i>(Anciennement Banque de Roulers-Thielt).</i>	
<i>Ardoye,</i> Agence de la Banque de Courtrai	»
<i>Audenarde,</i> » » » » »	»
<i>Avelghem,</i> » » » » »	»
<i>Dixmude,</i> » » » » »	»
<i>Iseghem,</i> » » » » »	»
<i>Menin,</i> » » » » »	»
<i>Moelbeke,</i> » » » » »	»
<i>Moorslede,</i> » » » » »	»
<i>Mouscron,</i> » » » » »	»
<i>Nederbrakel,</i> » » » » »	»
<i>Poperinghe,</i> » » » » »	»
<i>Renaix,</i> » » » » »	»
<i>Rousbrugge,</i> » » » » »	»

— XXIII —

		CAPITAL
<i>Sottgem,</i>	Agence de la Banque de Courtrai	Fr. 10,000,000
<i>Thielt,</i>	» » »	»
<i>Waereghem,</i>	» » »	»
<i>Wervicq,</i>	» » »	»
<i>Wyngene,</i>	» » »	»
<i>Ypres,</i>	» » »	»
<i>Cortemarch.</i>	Bureau auxiliaire » »	»
<i>Lichtervelde,</i>	» » »	»
DINANT,	Banque Centrale de la Meuse	3,000,000
<i>Bertrix,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Meuse.	»
<i>Bouillon,</i>	» » »	»
<i>Ciney,</i>	» » »	»
<i>Laroche,</i>	» » »	»
<i>Marche,</i>	» » »	»
<i>Neufchâteau,</i>	» » »	»
<i>Beauraing,</i>	Bureau auxiliaire » »	»
<i>Gedinne,</i>	» » »	»
<i>Houyet,</i>	» » »	»
<i>Libramont,</i>	» » »	»
<i>Rochefort,</i>	» » »	»
GAND,	Banque de Gand.	25,000,000
<i>Deynze,</i>	Agence de la Banque de Gand	»
<i>Eecloo,</i>	» » »	»
<i>Selzaete,</i>	» » »	»
<i>Somergem,</i>	» » »	»
<i>Wetteren,</i>	» » »	»
<i>Aelbrecht,</i>	Sous-agence » »	»
<i>Maldegem,</i>	» » »	»
<i>Assenede,</i>	Bureau auxiliaire » »	»
<i>Cruyshautem,</i>	» » »	»
<i>Knesselaeare,</i>	» » »	»
<i>Saint-Laurent</i>	» » »	»
HASSELT,	Banque Centrale du Limbourg	4,000,000
<i>Beeringen,</i>	Agence de la Banque Centrale du Limbourg.	»
<i>Bourg-Léopold,</i>	» » »	»
<i>Brée,</i>	» » »	»
<i>Genk,</i>	» » »	»
<i>Looz-la-Ville,</i>	» » »	»
<i>Maeseyck,</i>	» » »	»
<i>Maestricht,</i>	» » »	»
<i>Neerpelt,</i>	» » »	»
<i>Saint-Trond,</i>	» » »	»
LA LOUVIÈRE,	Banque Générale du Centre	10,000,000
<i>Beaumont,</i>	Succursale de la Banque Générale du Centre	»
<i>Binche,</i>	» » »	»

	CAPITAL
<i>Braine-l'Alleud, Succursale de la Banque Générale du Centre.</i>	Fr. 10,000,000
<i>Cerfontaine,</i>	» » » 0
<i>Chimay,</i>	» » » 0
<i>Couvin,</i>	» » » 0
<i>Erquelinnes,</i>	» » » 0
<i>Morlanwelz,</i>	» » » 0
<i>Nivelles,</i>	» » » 0
<i>Rance,</i>	» » » 0
<i>Chapelle-lez-Herlaimont, Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre</i>	»
<i>Cul des Sarts,</i>	» » » 0
<i>Erpion,</i>	» » » 0
<i>Estinnes-au-Mont,</i>	» » » 0
<i>Froidchapelle,</i>	» » » 0
<i>Genappe,</i>	» » » 0
<i>Grand-Reng.</i>	» » » 0
<i>Grandvieu.</i>	» » » 0
<i>Mariembourg,</i>	» » » 0
<i>Monignies,</i>	» » » 0
<i>Nismes,</i>	» » » 0
<i>Oignies,</i>	» » » 0
<i>Seloignes,</i>	» » » 0
<i>Sivry,</i>	» » » 0
<i>Treignes,</i>	» » » 0
<i>Waterloo,</i>	» » » 0
LIÈGE,	Banque Générale de Liège et de Huy
Huy,	Siège administratif de la Banque Générale de Liège et de Huy (Anciennement Banque de Huy)
<i>Seraing,</i>	Succursale de la Banque Générale de Liège et de Huy
<i>Tongres.</i>	» » » 0
<i>Amay,</i>	Agence » » 0
<i>Andenne,</i>	» » » 0
<i>Ans,</i>	» » » 0
<i>Chênée,</i>	» » » 0
<i>Hannut,</i>	» » » 0
<i>Jodoigne,</i>	» » » 0
<i>Malmédy.</i>	» » » 0
<i>Ouffet,</i>	» » » 0
<i>Slavelot,</i>	» » » 0
<i>Vielsalm,</i>	» » » 0
<i>Visé,</i>	» » » 0
<i>Waremmie,</i>	» » » 0
<i>Burdinne,</i>	Bureau Auxiliaire » » 0
<i>Engis,</i>	» » » 0

		CAPITAL
<i>Hollogne-aux Pierres</i> , Bureau auxiliaire de la Banque Générale de Liège et de Huy.	.	Fr. 25,000,000
<i>Jemeppe sur Meuse</i> ,	»	»
<i>Landen</i> ,	»	»
<i>Limont</i> ,	»	»
<i>Louveigné</i> ,	»	»
<i>Terwagne</i> ,	»	»
<i>Tronc (Prayon)</i> ,	»	»
LOUVAIN , Banque Centrale de la Dyle	.	5,000,000
<i>Aerschot</i> , Succursale de la Banque Centrale de la Dyle .	.	»
<i>Diest</i> ,	»	»
<i>Lierre</i> ,	»	»
<i>Malines</i> ,	»	»
<i>Tirlemont</i> ,	»	»
<i>Turnhout</i> ,	»	»
<i>Vilvorde</i> ,	»	»
<i>Wavre</i> ,	»	»
<i>Court-St-Etienne</i> , Bureau auxiliaire	»	»
<i>Herenthals</i> ,	»	»
<i>Hoeylaert</i> ,	»	»
<i>Moll</i> ,	»	»
<i>Mont-Saint-Guibert</i> ,	»	»
MONS , Banque du Hainaut .	.	10,000,000
<i>Hal</i> , Agence de la Banque du Hainaut .	.	»
<i>Lessines</i> ,	»	»
<i>Saint-Ghislain</i> ,	»	»
<i>Soignies</i> ,	»	»
<i>Braine-le-Comte</i> , Bureau auxiliaire	»	»
<i>Brugelette</i> ,	»	»
<i>Chièvres</i> ,	»	»
<i>Dour</i> ,	»	»
<i>Ecaussines d'Enghien</i> ,	»	»
<i>Ellezelles</i> ,	»	»
<i>Enghien</i> ,	»	»
<i>Flobecq</i> ,	»	»
<i>Lennicq-St-Quentin</i> ,	»	»
<i>Lens-s'Dendre</i> ,	»	»
<i>Oetinghen</i> ,	»	»
<i>Pâturages</i> ,	»	»
<i>Pommerœul</i> ,	»	»
<i>Quiévrain</i> ,	»	»
<i>Rebecq</i> ,	»	»
<i>Silly</i> ,	»	»
<i>Tubize</i> ,	»	»

— XXVI —

	CAPITAL.
NAMUR,	Fr. 2,000,000
<i>Auvelais,</i>	»
<i>Eghezée,</i>	»
<i>Gembloux,</i>	»
<i>Mettet,</i>	»
<i>Sombrefe,</i>	»
OSTENDE,	3,000,000
<i>Furnes,</i>	»
<i>Nieuport,</i>	»
<i>Thourout,</i>	»
<i>Gh'steller,</i>	»
TOURNAI,	4,000,000
<i>Antoing,</i>	»
<i>Ath,</i>	»
<i>Basècles,</i>	»
<i>Eslainpuis,</i>	»
<i>Frasnes-lez-Buissenal,</i>	»
<i>Leuze,</i>	»
<i>Pecq,</i>	»
<i>Péruwelz,</i>	»
<i>Quevaucamps,</i>	»
<i>Templeuve,</i>	»
<i>Celles,</i>	»
<i>Sous-agence</i>	»
<i>Saint Sauveur,</i>	»
<i>Taintignies.</i>	»
VERVIERE,	3,000,000
Banque de Verviers	
Aix-la-Chapelle, Succursale de la Banque de Verviers	»
<i>Dison,</i>	»
<i>Eupen,</i>	»
<i>Aubel,</i>	»
<i>Agence</i>	»
<i>Battice,</i>	»
<i>Hergenrath,</i>	»
<i>Raeren,</i>	»
<i>Spa,</i>	»
<i>Theux,</i>	»
<i>Dolhain,</i>	»
<i>Bureau auxiliaire</i>	»
<i>Polleur,</i>	»

VIII.

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation
de titres, documents, bijoux et argenteries.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I^{re} série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	0.13	0.28	Mètre.	15 »	8 »	6 »	—
B	0.22	0.30		30 »	18 »	12 »	—
C	0.35	0.45		45 »	30 »	15 »	10 »
	0.55	0.30					
D	0.35	0.45	0.58	60 »	40 »	25 »	15 »
E	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
F	0.95	0.45	à 0.58	125 »	75 »	45 »	30 »
G	1.00	0.87		200 »	125 »	75 »	50 »

— XXVIII —

2^e série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
A2	0.13	0.28	0.47	7 50	5 »	—	—
B2	0.22	0.30	0.47	15 »	10 »	6 »	—
C2	0.35	0.45	0.47	30 »	20 »	12 »	—
D2	0.35	0.45	0.58	30 »	20 »	12 »	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1^{re} série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2^e série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.



DISCOURS

PRONONCÉS A LA SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU CENTENAIRE

de la Société Générale de Belgique.

Discours de M. JADOT, Gouverneur de la Société Générale

SIRE,

Au moment où la Société Générale de Belgique commémore le Centenaire de sa fondation, il ne pouvait pas être réservé à ses dirigeants et à son personnel une satisfaction plus élevée que celle qu'ils éprouvent en voyant l'Auguste Souverain, auquel ils ont voué un respectueux et indéfectible attachement, honorer de Sa présence cette assemblée, où sont groupés tant d'amis de la Société Générale de Belgique et tous les membres de son Personnel.

Après les félicitations que Votre Majesté a eu la bonté de nous exprimer, il y a quelques instants, en pénétrant dans cet Hôtel, Elle nous donne la marque la plus haute de bienveillance : nous en ressentons tout le prix et nous voulons l'interpréter comme un témoignage de royal encouragement à progresser sans cesse dans la voie qui a permis à notre Établissement de collaborer intimement depuis un siècle au développement de la vie nationale.

Il nous est en même temps bien agréable, Sire, de rappeler qu'en nous manifestant aujourd'hui encore Sa Haute sollicitude, Votre Majesté continue les traditions de Son Auguste Dynastie.

Au lendemain de la fondation de l'indépendance de la Belgique, dans les circonstances difficiles qui présidèrent à la consolidation de la situation financière du Pays et à l'éclosion de l'industrie nationale, la Société Générale trouva

— XXX —

la meilleure garantie de succès dans les avis éclairés de Léopold I^{er}, dont le patronage était naturellement acquis à notre institution par ses statuts mêmes, qui en consacraient le caractère quasi officiel. Et lorsqu'en 1848, la révolution déchaînée simultanément dans les grandes capitales d'Europe, suscita la panique dans notre pays et vint momentanément déforcer la situation financière de la Société Générale, c'est encore dans les sages conseils et les encouragements de Léopold I^{er} que M. de Meens, gouverneur à cette époque, trouva l'assistance la plus efficace ; forte de l'appui royal qui ne lui manqua pas en ces heures difficiles, la Société Générale sortit de la crise, transformée, débarrassée des entraves qui limitaient son essor.

Faut-il rappeler également le rôle joué par Léopold II dans l'orientation nouvelle de la Société Générale ? C'est à la largeur de vues de ce Grand Roi que le monde des affaires doit d'avoir compris la nécessité de l'expansion mondiale ; ce sont ses conseils autorisés qui décidèrent la Direction de la Société Générale à intervenir largement, en Chine d'abord, au Congo ensuite, dans la création des grandes entreprises qui permirent à notre institution d'assurer des commandes importantes à l'industrie nationale.

Je sais combien il déplaît à la modestie de Votre Majesté de voir rendre l'hommage public dû à la conception si haute qu'Elle a de Sa mission et à la manière dont Elle a su la remplir, dans la guerre comme dans la paix.

Pourrais-je cependant parler de Ses Augustes Prédécesseurs sans dire, dans une telle circonstance, en présence des représentants les plus autorisés du monde des affaires de Belgique, la reconnaissance que tous les citoyens belges éprouvent pour la sollicitude éclairée que Votre Majesté accorde à tous les problèmes qui intéressent le développement économique du Pays. Ils savent que cette sollicitude est toujours en éveil, discrète mais efficace, qu'il s'agisse du développement à l'intérieur ou de l'expansion au dehors, et particulièrement dans notre Colonie, si intimement associée à l'avenir de la Belgique elle-même.

La Société Générale manquerait à tous ses devoirs en n'exprimant pas à Votre Majesté sa reconnaissance respectueuse et profonde pour les encouragements qu'elle a toujours trouvés auprès du Roi, dans les efforts qu'elle poursuit pour accroître la prospérité nationale.

Elle ne négligera rien pour s'en montrer toujours digne !

La présence de Messieurs les Présidents des Chambres Législatives et de Messieurs les Membres du Gouvernement, qui veulent bien nous faire l'honneur d'assister à cette Cérémonie, est pour nous un témoignage d'estime auquel nous sommes particulièrement sensibles. La Société Générale a toujours tendu, dans le domaine des intérêts privés dont elle a le soin, à subordonner ses actes aux

— XXXI —

exigences de l'intérêt public dont le Gouvernement a la garde, elle a cherché ainsi à se montrer un bon serviteur de la Nation et elle entend le rester.

SIRE,

MESSIEURS,

L'histoire des origines de la Société Générale et de son développement depuis un siècle ne peut être tracée ou même ébauchée en un rapport verbal forcément limité. Nous avons pensé que cette histoire trouverait mieux sa place dans un Livre d'Or qui sera remis à toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur de participer à la célébration de notre Centenaire.

Qu'il me soit permis cependant d'insister sur le caractère essentiellement national de la Société Générale.

Ce caractère national, la Société Générale le possédait dès son origine; si l'initiative de sa création est due au Roi Guillaume des Pays-Bas, il n'en est pas moins vrai que les fondateurs et les souscripteurs de la première heure appartenaient tous à nos vieilles familles belges. Tous ses dirigeants étaient Belges et la révolution de 1830 n'entraîna qu'une démission : celle du Gouverneur Repelaer van Driel.

Depuis lors, en vertu même de nos statuts et règlements, aucune personne de nationalité étrangère n'a trouvé place, ni dans la direction, ni dans le personnel de la Société Générale. L'Institution dont nous célébrons la longue carrière est essentiellement belge; elle symbolise de façon particulièrement frappante le caractère d'endurance, de travail et d'énergie de notre race. Il est bon de rappeler en ces heures de difficultés politiques et financières, alors que les timorés ne veulent voir l'avenir que sous les couleurs les plus sombres; il est nécessaire d'opposer à leurs vues pessimistes le spectacle du développement de la Société Générale, née sous la domination étrangère et obligée de se débattre, dès son début, dans les perturbations provoquées par la révolution qui a abouti à la proclamation de l'indépendance du Pays.

La Société Générale eut donc un caractère national dans ses origines et dans son personnel; d'autre part, depuis sa fondation tous ses efforts ont tendu vers le même but : l'accroissement continu de la prospérité nationale par la consolidation du crédit public.

Après avoir, au lendemain de la proclamation de notre indépendance, efficacement aidé le Gouvernement à vaincre les difficultés financières qui auraient pu avoir les conséquences les plus graves pour le nouveau Royaume, la Société

— XXXII —

Générale a largement contribué au placement des emprunts qui se sont succédé en vue de la création de l'outillage économique de la Belgique.

Depuis ses débuts, la Société Générale utilise au mieux des intérêts du commerce et de l'industrie, les ressources de l'épargne nationale; dès 1835, elle prit une part prépondérante à la création de la grande industrie charbonnière et métallurgique par le groupement en sociétés anonymes d'exploitations rudimentaires végétant, faute de capitaux, dans les provinces du Hainaut et de Liège; elle apporta une aide puissante à la création des voies de transport qui ont permis le développement complet de nos moyens de production; elle prit l'initiative de la constitution d'organismes commerciaux pour le placement de produits industriels à l'exportation.

La Société Générale, si intimement mêlée à la vie publique du Pays, depuis la fondation du Royaume de Belgique, devait naturellement ressentir, plus que nulle autre institution, toutes les conséquences de la guerre qui s'abattit en 1914 sur notre pays. Du fait de cette longue communauté de sentiments et d'intérêts, la Société Générale allait devenir, pendant une longue et dure période d'occupation ennemie, l'abri des œuvres de protection de nos populations affamées, en même temps que le rempart de la défense de l'épargne nationale.

Nous voudrions en ce moment évoquer le souvenir de cette période troublée d'occupation ennemie, au cours de laquelle nous avons vu notre grande Banque Nationale privée, par les mesures arbitraires d'un ennemi sans scrupules, des pouvoirs qu'elle tenait de la Nation et qui faisaient d'elle le pilier le plus solide du crédit public.

Ce n'est pas sans de très vives appréhensions que la Société Générale accepta, en ces moments douloureux pour le pays, d'être, comme au début de son existence, revêtue d'un caractère officiel; elle remplit la tâche ingrate qui lui était imposée, en collaboration intime avec les dirigeants de la Banque Nationale. Je me plaît à rendre ici un solennel hommage au patriotisme élevé de notre grand Institut d'Emission qui, aux heures les plus angoissantes de l'occupation, opposa la plus belle résistance aux entreprises d'un ennemi poursuivant implacablement la ruine de notre pays.

Comme Présidente du Consortium des Banques belges, la Société Générale fut amenée, dès avant la déclaration de guerre et pendant toute l'occupation, à prendre, avec les autres membres du Comité du Consortium, les décisions les plus graves dans des circonstances dont le caractère, souvent tragique, s'accuse encore plus fortement avec le recul des temps: balancés entre le sentiment patriotique qui les poussait à refuser tout compromis avec la tyrannie brutale

— XXXIII —

des pouvoirs occupants et la responsabilité qu'ils assumaient en prenant en mains la sauvegarde du patrimoine national, les membres du Comité des Banques ont eu la consolation de se sentir approuvés par le pays tout entier. Que les représentants de tous les établissements financiers qui, en nous témoignant sans cesse leur confiance, nous ont donné tant de réconfort, veuillent bien recevoir ici l'expression de nos sentiments de gratitude.

Nous nous en voudrions de ne pas rappeler ces journées de fièvre dont beaucoup d'entre vous, Messieurs, conservent le souvenir vivace dans leur cœur, de ces journées passées dans notre Maison, qui était alors le foyer d'ardent patriottisme où venaient se ranimer, chaque semaine, sous le couvert du Comité National, les énergies des grands citoyens accourus de tous les coins du Pays ; c'est ici même — nous le disons avec un sentiment de joie patriotique — qu'ont été prises pendant la guerre toutes les initiatives dont l'aboutissement a été le maintien intégral du « front moral » de la Belgique occupée, facteur important de la Victoire finale.

La permanence du caractère national de notre Société est due en ordre principal à l'unité de vues des hommes qui se sont succédé depuis un siècle au sein de son Conseil de Direction ; issus des milieux les plus divers — Hommes d'État, Banquiers, Ingénieurs, Juristes, Industriels, Commerçants — ceux qui ont dirigé à tous les moments de son histoire les destinées de la Société Générale, étaient, par la conscience élevée qu'ils possédaient des intérêts supérieurs du pays, admirablement préparés à faire concourir notre Institution au développement économique de la Belgique.

Il faudrait pouvoir les citer tous ; mais je dois me borner à rendre ici un hommage spécial de reconnaissance à mes prédécesseurs, les anciens Gouverneurs de la Société Générale : Repelaer van Driel, de Meeus, Liedts, Tesch et Baeyens. Chacun d'eux apporta une contribution remarquable à l'édifice dont nous admirons aujourd'hui la parfaite ordonnance.

A Repelaer van Driel revient le mérite d'avoir établi la Société Générale sur des bases solides. Ce fut sous son impulsion que notre Banque accrédita le billet, après les tristes souvenirs qu'avaient laissés les assignats ; en même temps, grâce aux revenus de ses biens-fonds, la Société Générale soutint l'industrie et le négoce en instaurant le crédit sur des principes réguliers. Le rôle de Caissier de l'État et de Banque d'Émission que remplissait alors la Société Générale, lui permit en même temps d'étendre son action dans le Pays, par la création d'agences, premier embryon du réseau actuel de nos Banques Patronnées.

La création, en 1827, de la Banque d'Anvers, succursale de la Société Générale, permit notamment l'organisation du crédit pour les opérations sur marchandises dans notre métropole commerciale.

— XXXIV —

La complexité des opérations que traitait dès lors la Société Générale, donne une haute idée de la compétence et de l'esprit d'organisation de ses premiers dirigeants.

Vinrent alors les événements qui consacrèrent le partage du Royaume des Pays-Bas. Au milieu du désordre et de l'agitation qui suivirent les journées de Septembre, M. de Meeus accepta courageusement la mission difficile de Gouverneur de la Société Générale, que lui confia le Gouvernement Provisoire par un arrêté signé de tous ses membres, et qu'il remplit pendant une longue période de trente et une années ; alors que le statut politique de la Belgique n'était pas encore clairement défini, il parvint à asseoir le crédit public ; il contribua à améliorer la situation du Trésor et à procurer au Pays les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses d'outillage économique de la Nation.

Mais son plus beau titre de gloire, c'est d'avoir poussé vigoureusement la Société Générale dans la voie d'une politique active d'encouragement à l'industrie nationale. Au moyen du produit de la réalisation de ses domaines, elle favorisa cet épanouissement de l'activité belge qui se manifesta de 1834 à 1838. Cette époque fut décisive dans notre histoire économique ; elle marqua un véritable tournant dans notre évolution industrielle, et l'on peut dire que M. de Meeus, par les efforts qu'il a faits pour propager l'esprit d'association des capitaux sous forme de sociétés anonymes, implanta définitivement la grande industrie dans notre Pays et fut le véritable promoteur de notre orientation économique ultérieure.

Ce que la Société Générale avait fait sous l'égide de M. de Meeus pour l'industrie houillère et métallurgique en 1835, elle le fit plus tard pour les chemins de fer, et elle peut s'enorgueillir d'avoir contribué dans une large mesure à l'établissement de ce réseau ferroviaire serré qui couvre actuellement le Pays.

Lorsque le Comte de Meeus mourut, en 1861, la transformation du régime sous lequel avait vécu l'industrie était terminée : aux petites exploitations familiales disséminées, sans ordre ni méthode, dans nos régions industrielles, avaient succédé de puissantes sociétés dont l'outillage était l'objet de l'admiration des autres pays producteurs.

Il restait à développer la structure financière de nos grandes sociétés industrielles et à favoriser, par l'extension du crédit, l'écoulement de leur production, en les aidant ainsi à traverser, avec le minimum de risques, les crises dont le retour périodique rendait particulièrement précaire l'existence de certaines usines et charbonnages.

C'est à la réalisation de cette tâche importante que s'attacha tout spécialement

— XXXV —

le Baron Liedts, Ministre d'État, qui fut Gouverneur de notre Société de 1861 à 1877. A l'effet de mettre un terme à la compétition ruineuse que se faisaient au dehors les ateliers métallurgiques, il chercha, avec succès d'ailleurs, à les grouper en une organisation cohérente qui présentait un front unique à la concurrence étrangère.

Il y a soixante ans, le Baron Liedts se rendait donc déjà compte des conséquences néfastes d'un individualisme outrancier qui, sous prétexte d'affranchir l'industriel de toute contrainte, l'exposait sans défense, aux rigueurs de la concurrence internationale; il s'efforça résolument de réagir et poussa la production dans la voie de l'entente et de la coordination des efforts où s'engagèrent ensuite, avec tant de succès, les industriels d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis.

Le grand mouvement de création de voies ferrées à l'étranger que la Société Générale avait amorcé à l'initiative du Baron Liedts, à l'effet de fournir des débouchés à l'industrie belge, se poursuivit avec ampleur sous la direction du nouveau Gouverneur, Victor Tesch, Ministre d'État, qui, en 1877, prit place au gouvernail de la Banque, et à la direction énergique et clairvoyante duquel la Société Générale dut de franchir brillamment une nouvelle étape de son histoire. Successivement en Espagne, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, au Mexique, la Société Générale obtint la concession et l'exploitation d'importantes lignes de chemins de fer; en même temps, l'attention du Gouverneur Tesch se portait sur la transformation de l'industrie métallurgique, par l'invention de nouveaux procédés pour la production de l'acier, et il appuya de toute la force financière de la Société Générale l'adaptation de nos Sociétés métallurgiques à cette évolution industrielle.

Nous arrivons ainsi, Messieurs, à l'aube du xx^e siècle. La Société Générale, vieille déjà de plus de trois quarts de siècle, tient une place brillante dans l'activité économique belge.

Mon éminent prédécesseur, le Baron Baeyens, paracheva l'œuvre patiemment édifiée par ses devanciers et lui donna, par son labeur obstiné et son génie des affaires, ce lustre et cette structure solide que nous lui connaissons aujourd'hui.

La carrière de Ferdinand Baeyens vous est bien connue, Messieurs; je veux cependant, en présence des membres les plus jeunes de notre personnel qui pourraient l'ignorer, en rappeler les diverses étapes. Que les jeunes gens énergiques et travailleurs qui m'entendent y trouvent un exemple à imiter! Qu'ils admirent en même temps le succès qu'on peut attendre d'un travail opiniâtre, joint à la conscience scrupuleuse du devoir social!

— XXXVI —

Ferdinand Baeyens entre, en 1851, à l'âge de 16 ans, à la Société Générale, en qualité de commis surnuméraire, aux appointements annuels de 300 francs.

Complétant sa formation intellectuelle tout en accomplissant sa tâche journalière, nous le voyons conquérir bientôt la confiance de ses chefs et gravir progressivement tous les degrés de la hiérarchie de notre Société pour arriver, en 1871, à la tête du Secrétariat. C'est à cette époque qu'il entreprend la transformation des agences de la Société Générale en banques patronnées, qui couvrent aujourd'hui, du réseau de leurs 238 sièges principaux, agences et bureaux auxiliaires, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Devenu Directeur en 1875, Ferdinand Baeyens concentre bientôt en sa personne toute l'activité bancaire de notre Société ; appelé aux fonctions de Gouverneur, en 1892, il préside à la transformation progressive de la Société Générale qui, après avoir jusqu'alors développé principalement ses opérations à l'intérieur de nos frontières, devait devenir, sous son impulsion, un puissant organisme d'expansion économique.

Sous son intelligente initiative, la Société Générale essaima à l'étranger ; après s'être créé sur la place de Paris de solides amitiés dont la fidélité ne s'est jamais démentie, notre Société assura de nombreux points d'appui au commerce et à l'industrie belges, en Chine, en Russie, en Egypte et dans les pays sud-américains.

Mais l'œuvre d'expansion que nous inscrivons avec le plus de bonheur à l'actif du Baron Baeyens, celle qui atteste le mieux l'intuition éclairée qu'il avait des intérêts supérieurs du Pays, c'est, sans conteste, l'initiative prise par lui dans l'intervention prépondérante de la Banque en matière coloniale.

C'est avec une joie toute particulière que je rends hommage aux services éclatants rendus par le Baron Baeyens à l'œuvre coloniale, car, après avoir été, dès 1906, son collaborateur de tout instant dans la création et le développement de nos grandes Sociétés congolaises, je puis témoigner que, jusqu'au dernier jour de sa belle et fructueuse carrière, notre regretté Gouverneur voulut apporter sans réserve, à nos entreprises naissantes, le concours financier sans lequel leur développement eût été impossible.

Je crois pouvoir citer, à titre d'exemple particulièrement suggestif, nos trois grandes sociétés coloniales fondées en 1906 : le Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, l'Union Minière du Haut-Katanga et la Société Internationale Forestière et Minière du Congo. Ces noms là n'évoquent-ils pas les espérances les plus belles pour l'expansion de notre Colonie ? Les résultats acquis dès à présent par nos sociétés minières, n'ont-ils pas déjà, par la part importante réservée à l'Etat dans les bénéfices distribués, apporté une contribution efficace à l'équilibre du budget colonial ?

— XXXVII —

Et cependant quels ne furent pas les obstacles à vaincre dans la longue période d'établissement, de prospections et de recherches ? Entre toutes, les difficultés d'ordre financier furent les plus graves. Cependant le Baron Baeyens, qui avait engagé la Société Générale, n'entendit jamais reculer et soutint nos jeunes sociétés coloniales de tout l'appui de sa haute influence.

Aussi peut-on dire que le développement de nos grandes entreprises congolaises trouve son origine dans la largeur de vue du Baron Baeyens. Il en fut ainsi dans bien d'autres domaines ; aussi la Société Générale a-t-elle contracté à son égard une dette de gratitude dont je voudrais pouvoir m'acquitter en ce moment en rendant à sa mémoire un hommage solennel.

Et lorsqu'on compare le point de départ de la carrière de Ferdinand Baeyens, en 1851, avec son magnifique couronnement, en 1913, n'est-on pas en droit de nier un prétendu antagonisme des classes dans lesquelles les citoyens seraient parqués suivant leur origine ou la fortune de leurs ascendants et qui seraient définitivement vouées à se méconnaître et à se combattre ? Le progrès social ne doit-il pas résulter, au contraire, de la sélection des meilleurs d'entre les citoyens, sans distinction d'origine, et de la coordination des efforts de tous pour augmenter la production et, par là même, le bien-être de la collectivité ?

La sélection des meilleurs, la Société Générale s'honneure de l'avoir pratiquée à toutes les époques de son histoire pour le recrutement de son personnel dirigeant, offrant ainsi à l'intelligence et à l'initiative de tous un avenir illimité.

Tous les degrés de la hiérarchie sont accessibles aux énergiques et laborieux ; actuellement encore, la Direction comprend des membres sortis des cadres du personnel et ayant gravi successivement tous les échelons de notre administration à force de travail et d'intelligence.

Au surplus, nous sommes heureux de pouvoir déclarer qu'une des causes prépondérantes du succès de la Société Générale réside dans l'harmonie constante des efforts de tout le personnel et de son dévouement complet aux intérêts de notre Institution.

Aussi, m'adressant ici solennellement aux 1,300 membres de notre personnel qui m'entendent, je veux leur dire :

Messieurs, cette fête que nous célébrons aujourd'hui, c'est votre fête ; c'est la commémoration de cent années de travail assidu et opiniâtre de ceux qui vous ont précédés dans la carrière et de vous-mêmes. Si la Société Générale brille d'un vif éclat en Belgique et par de-là nos frontières, elle le doit en grande partie au concours efficace que vous avez apporté à la réalisation des programmes élaborés par votre Conseil de Direction ; de son côté, celui-ci s'est toujours efforcé de défendre comme il convenait vos intérêts matériels et moraux et vous pouvez être assurés qu'il en sera toujours de même à l'avenir.

— XXXVIII —

Ne l'oubliez pas, vous êtes nos collaborateurs! C'est de vos efforts conjugués avec les nôtres que, seule, peut jaillir la prospérité de la « Générale », et, partant, la vôtre. Vos intérêts s'identifient, en effet, avec ceux de la Banque, et vous savez que ce n'est pas là une formule creuse. Déjà nous avons intéressé à la prospérité des affaires tous ceux qui y coopèrent et y vouent leurs efforts. Par ailleurs, la Direction, désirant faire de notre Institution la chose de ceux qui y ont consacré leur intelligence et leur énergie, a décidé de donner une nouvelle marque de sa sympathie à ses anciens collaborateurs en faissant d'eux des actionnaires de notre grande Société. Ils apprécieront, sans aucun doute, la haute portée de ce témoignage de gratitude. Puisse-t-il être, pour nos jeunes collaborateurs, un stimulant à progresser dans la voie de leurs devanciers!

SIRE,

MESSIEURS,

Forte des grandes leçons de son passé séculaire et de la confiance que le public belge a placée en elle, soucieuse de remplir toujours dignement le rôle important qui lui est dévolu dans la vie de la Nation, et consciente des grandes responsabilités qu'elle a assumées, la Société Générale de Belgique entend maintenir intactes les traditions qui ont fait sa force et sa prospérité; elle entend aussi continuer à collaborer étroitement, sous l'égide de notre grande Banque Nationale, avec les nombreux Etablissements financiers belges qui, eux aussi, ont largement contribué au développement économique du Pays.

Une grande banque d'affaires n'est pas, à titre exclusif, un instrument de profits et de revenus pour ses actionnaires. Par l'extension toujours croissante de leur champ d'action, par l'étendue de leur crédit et l'importance des capitaux dont ils disposent, les grands établissements financiers ont à remplir dans l'organisation économique une mission des plus hautes : favoriser l'éclosion et le développement de toutes les branches d'activité industrielle ou commerciale, en excitant les énergies productives ; soutenir et conseiller le producteur dans les heures difficiles ; donner à tous l'exemple de la subordination du point de vue privé à la cause suprême des intérêts et de l'avenir de la collectivité.

L'accomplissement de cette haute mission doit rester la base et la raison d'être de notre grande Institution.

Puisse la Société Générale de Belgique, au cours de son second siècle d'existence, collaborer efficacement au rétablissement complet des finances du pays et à l'expansion de l'industrie nationale, vivifiée par l'accord de toutes les énergies et de toutes les bonnes volontés! Puisse-t-elle voir bientôt le jour

— XXXIX —

glorieux où l'épanouissement intégral de notre belle Colonie procurera à la Mère Patrie des sources nouvelles d'activité, de richesse et de grandeur morale !

Discours de M. THEUNIS, Premier Ministre et Ministre des Finances

SIRE,

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole en ce moment. En écoutant M. le Gouverneur Jadot rappeler les origines et la vie de la Société Générale, j'admirais comme celle-ci, tout en multipliant ses activités, a su rester elle-même. Je ne pouvais oublier que la date de sa fondation précède de peu celle de notre indépendance, et que, phase par phase, son développement a suivi celui de notre pays. Et rarement j'avais saisi sur le vif avec autant d'intensité cette notion que la Belgique est une, une dans le temps comme dans l'espace et que cette unité fait sa vie.

Dans notre histoire politique comme dans notre histoire économique — et c'est un des chapitres de cette dernière que nous venons de revivre — cette unité est plus qu'une pierre de l'édifice : c'est la clé de voûte. A cet égard — et sans vouloir revenir sur les paroles si justes et si profondes par lesquelles votre éminent Gouverneur a commencé son discours — je ne puis m'empêcher de rappeler combien intimement notre dynastie a été mêlée au mouvement d'expansion de la Belgique dans le monde. A l'effort de chaque époque, qu'il s'agisse de l'ère des débuts ou de la période glorieuse des réalisations, correspond l'effort éclairé d'un de nos Souverains. Et il y a quelque chose de profondément émouvant dans ce parallélisme qui se continue sans défaillance, dans ce rythme que chaque génération renouvelle et élargit.

L'histoire de la Société Générale depuis cent ans ! C'est tout un monde, quand on y réfléchit, et c'est dans un raccourci singulièrement évocateur que le reconstitue le livre d'or commémorant la cérémonie actuelle.

Il est, ce livre d'or, attachant, — j'allais dire attachant comme un roman, il l'est bien plus, puisqu'il enferme de la vie réelle, cette vie de travail quotidien

— XL —

et persévérant dont est faite la grandeur de notre pays. Il contient de tout; il contient même un conte de fées : l'histoire du petit employé qui triait, à 16 ans, les billets et les pièces métalliques, et qui finit couvert d'honneur, Gouverneur de la Société Générale de Belgique. Ce sont les plus beaux contes de fées, ceux qui deviennent, ceux que l'on *fait* devenir, réalité.

Il contient autre chose, ce livre : des pages de tristesse et de gloire ; l'évocation de quatre années d'occupation, avec leurs angoisses et leurs horreurs, mais aussi avec la beauté que leur confèrent l'indomptable résistance, la foi patriotique et la solidarité profonde de notre admirable population. Vous connaissez tous, vous qui êtes réunis ici, les hommes de grand cœur qui surent organiser et rendre efficace cette solidarité de tous les Belges, qui furent l'âme de cette résistance et de cette foi : qu'il soit permis au Gouvernement de leur rendre une fois encore l'hommage qu'ils méritent.

Si nous passons maintenant à l'action limitée — si l'on peut ainsi parler ! — de la Société Générale, je veux dire à son action purement professionnelle, quel magnifique champ d'activité se découvre à nos yeux ! On voit la Société naissant en 1822, institut d'émission, marchand de monnaies, s'occupant timidement d'exploitations forestières, et, quelques années plus tard, plus timidement encore, d'exploitations industrielles. Mais ce n'est qu'un commencement. Peu à peu, le caractère industriel de la Société s'affirme. La voici qui créée ou développe des charbonnages. Tout naturellement le métal suit le charbon, et voilà la Société Générale s'intéressant à nos premières entreprises sidérurgiques. La production appelle les moyens de transport : routes, canaux, voies ferrées sollicitent successivement l'attention de la Société.

Et celle-ci va grandissant. On l'a vue d'abord installée à Bruxelles, exploitant uniquement quelques bois, dont notre douce forêt de Soignes. La voilà qui s'étend en Wallonie, où surgissent les terrils et se dressent les hauts-fourneaux ; car c'est, ne l'oublions pas, sur notre charbon que se sont bâties nos grandes industries. Il faudra les débuts du XX^e siècle pour que la Société Générale élargisse jusqu'à la Campine — à la recherche du charbon toujours — son champ de recherches et de travail. Mais n'est-ce pas impressionnant de voir toute cette activité bruissante, partie de la capitale, s'étendre peu à peu, et comme par ondes concentriques, sur tout le pays ; portant de proche en proche le labeur, la puissance, le progrès ?

Mais ce n'est pas tout. Les Belges sont gens à la fois audacieux et réfléchis. Ils sentent qu'à un pays comme le nôtre, il faut de larges poumons pour respirer. Leur fièvre de travail est à l'étroit dans nos frontières. Et c'est alors le départ de ces conquérants pacifiques qui vont porter le nom belge au lointain,

gagner à la Belgique des marchés nouveaux. Au Congo, l'œuvre magnifique est commencée : c'est à nous de veiller à ce qu'elle porte ses fruits, en n'épargnant pour cela aucun effort. Ailleurs, en Chine, dans le Nouveau Continent, partout, bien que nous ne soyons pas chez nous comme dans notre Colonie, nous avons su nous réserver une place que tout le monde nous envie.

Cela, c'est l'œuvre de tous les Belges : nos techniciens, notre main-d'œuvre, nos soldats, nos pionniers, y ont contribué. Mais les banques y ont eu leur grande part.

Il faut le dire bien haut. Pourquoi ? Parce que le public connaît mal le rôle des Banques. Des banques, il voit les guichets, il connaît — plus ou moins — le portefeuille, les répartitions de dividende. Il voit qu'elles gagnent de l'argent, il ne voit pas comment elles le gagnent, ni comment elles le perdent ! Il ne se rend pas compte que si l'argent est haïssable lorsqu'il est un but, lorsqu'il ne cherche qu'à s'augmenter et à s'entasser dans des coffres, l'argent est le levier indispensable de notre vie moderne, l'instrument de toute œuvre de progrès et de civilisation. La justification de l'argent, c'est sa force d'action et de création.

Un poète désabusé a médité, voici un demi-siècle, « d'un monde où l'action n'est pas la sœur du rêve ». Ce n'est certes pas notre monde : il n'en est aucun où la réalisation suive de plus près la pensée, où les conceptions les plus audacieuses se traduisent plus rapidement en actes. Là est le rôle utile et fécond des Banques. Elles se sont étonnamment adaptées à la vie économique du pays, en ont épousé tous les développements, intensifié la force créatrice : on ne saurait surestimer ce qui leur est dû de ce chef.

Et, parlant plus spécialement de la Société Générale, je tiens à dire ici ce que toute la communauté belge doit à un homme comme JEAN JADOT qui, après avoir porté aux quatre coins du monde les qualités essentielles de notre race : intelligence, labeur, volonté, droiture, préside aujourd'hui aux destinées de ce grand établissement. Je tiens à associer à son nom, dans cette manifestation de profonde sympathie, celui de tous les Directeurs et du personnel groupés autour de lui, ses collaborateurs précieux et dévoués à l'amitié desquels je sais qu'il attache tant de prix.

Je forme, en terminant ces paroles, un vœu : c'est que les Banques, comme les autres organismes, comme les individus de toutes les classes, de toutes les parties du pays, songent à ce patrimoine commun auquel j'ai fait allusion tout à l'heure et au magnifique développement duquel elles ont largement contribué ; qu'elles songent que le travail d'aujourd'hui ne suffit pas, que les lendemains nous attendent, que nous devons les aborder avec toutes nos forces unies. C'est à cette condition seulement que nous pourrons poursuivre notre œuvre et continuer à propager dans le monde le rayonnement du nom belge.

Discours de M. VAN DER REST, Gouverneur de la Banque Nationale
de Belgique

SIRE,

MESSIEURS,

Avec une légitime fierté, encore accrue par la présence de notre Auguste Souverain, la Société Générale de Belgique célèbre aujourd'hui le centième anniversaire de sa fondation.

Procédant d'elle en quelque sorte comme Institution d'Emission, ayant toujours entretenu avec elle d'excellentes relations que vinrent resserrer les épreuves, les dangers de l'occupation ennemie, la Banque Nationale de Belgique devait être à ses côtés pour fêter un si mémorable événement.

En mon nom, au nom de notre Conseil Général, je viens présenter nos très vives félicitations et les vœux que nous formons pour que la Société Générale poursuive, dans l'avenir, une carrière aussi heureuse que celle qu'elle a parcourue jusqu'à présent.

Il ne m'appartient pas de retracer ici en détail ses diverses étapes, marquées par de constants progrès ; au moins, dois-je rappeler de quelle haute conscience de sa mission elle a toujours fait preuve, et combien pleinement elle a réalisé le programme que ses fondateurs lui avaient tracé : le développement et la prospérité de l'industrie et du commerce.

L'initiative privée, qui a jeté un si grand éclat sur la Belgique, a trouvé dans la Société Générale une collaboratrice puissante.

Elle peut se glorifier d'avoir, dans une large mesure, contribué à faire de notre petit pays une des principales puissances économiques de l'Europe.

Avant la révolution de 1830, son activité fut assez restreinte. Toutefois, dès les premières années de sa création, elle exerça une heureuse influence par la modération de ses taux d'escompte, les facilités nouvelles qu'offraient ses divers services et l'installation, en 1827, à Anvers, de sa première succursale.

Vers cette époque aussi, elle commença à prêter son appui aux provinces et aux villes belges en souscrivant largement à leurs emprunts ; bientôt elle créa un service de Caisse d'épargne, qui obtint rapidement la faveur du public.

Mais c'est surtout après la proclamation de notre indépendance et la fondation du Royaume de Belgique, qu'elle déploya toute son activité en participant à la création et au développement de nos industries nationales. Elle trouva l'une de ses principales ressources dans l'émission d'obligations à échéance fixe, innovation qui procura à l'épargne un placement immédiatement apprécié.

L'un de ses titres de gloire, qui justifierait à lui seul la reconnaissance du pays, est d'avoir poursuivi avec une inlassable énergie le développement de l'industrie charbonnière. La première, elle comprit quelle force immense pouvait constituer à cette fin l'association des capitaux. Vers le milieu du siècle dernier, son portefeuille contenait déjà des valeurs d'industries houillères dans une proportion de 25 p. c. On ne pourrait assez insister sur les conséquences incalculables que l'exploitation méthodique de nos richesses minières eut pour le développement de notre industrie métallurgique.

'La tourmente de 1848 fit traverser à la Société Générale une crise grave.

L'aide constante qu'elle avait donnée, depuis 1835, à l'industrie devait avoir pour effet d'immobiliser la plus grande partie de ses ressources. A ce moment, les sociétés placées sous son patronage réunissaient, en effet, plus du quart des capitaux de toutes les sociétés belges.

Les événements de 1848 démontrèrent l'impossibilité d'être à la fois une grande banque d'affaires industrielles et un institut d'émission.

La crise fut dénouée en 1850 par la création, avec le concours de la Société Générale, de la Banque Nationale de Belgique, dont 40 p. c. du capital furent souscrits par elle. Désormais, la Société Générale put se consacrer entièrement aux opérations bancaires et industrielles qui formaient son objet principal; son nom restera impérissablement attaché au développement remarquable que prit l'industrie belge, durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

La création de comptes courants de dépôt qui accumulèrent chez elle des ressources considérables, et le placement d'obligations émises par les sociétés industrielles patronnées, furent les principaux facteurs de cette action bien-faisante.

Bien avant les banques allemandes, la Société Générale avait compris la puissance de l'union intime de l'industrie avec la finance; elle en fit l'application avec une méthode et une prudence qui en assurèrent le succès.

Tout en consacrant la meilleure part de son activité à l'industrie et au commerce intérieurs, elle ne se désintéressait pas de notre exportation. Sans se laisser rebuter par des débuts parfois laborieux, elle s'attacha à ouvrir des débouchés nouveaux à notre industrie métallurgique, en créant des sociétés belges à l'étranger, au Mexique, en Espagne, et, sur l'initiative du Roi Léopold II, en Chine.

— XLIV —

C'est ainsi, notamment, que par l'entremise de la Société d'Etude de Chemins de fer en Chine, elle prit une large part à la construction et à l'exploitation du Chemin de fer de Pékin-Hankow. Chacun sait que cette difficile entreprise fut dirigée par l'ingénieur Jean Jadot, le chef éminent du grand Etablissement que nous fêtons aujourd'hui.

C'est dans cette même intention de favoriser l'expansion belge que fut fondée la Banque Sino-Belge, qui, devenue depuis 1913, la Banque Belge pour l'Etranger, possède aujourd'hui des sièges à Londres, à Paris, en Egypte et en Chine.

La Banque Italo-Belge étendit, d'autre part, son champ d'action à toute l'Amérique du Sud. Enfin, d'importantes participations dans des Etablissements financiers assurèrent au Pays de précieux points d'appui à l'extérieur. Mais, ce qui deviendra, j'espère, le plus beau fleuron de la couronne de la Société Générale de Belgique, c'est son action aussi hardie que persévérente dans notre belle et riche Colonie.

Certes, on ne peut parler du Congo Belge sans que surgisse immédiatement la grande figure du génial Souverain, qui en dota la Belgique. Mais la Société Générale peut hautement revendiquer le mérite d'avoir répondu sans réserve à l'appel de Léopold II. Bientôt, convaincue avec lui et par lui que la mise en valeur de la Colonie aurait les plus heureux résultats pour la Belgique, la Société Générale apporta successivement son concours à toutes les entreprises qu'elle jugeait capables de contribuer à l'exploitation de ce nouveau domaine. Dès 1889, elle s'intéressa à la constitution de la Compagnie du Chemin de fer du Congo. Elle fut, en 1899, l'un des principaux souscripteurs du capital de la Banque d'Outremer, dont l'action allait s'orienter si utilement vers la Colonie.

Après l'annexion du Congo à la Belgique, la richesse minière du Katanga fut indiscutablement établie et la Société Générale contribua à la constitution de deux sociétés, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga et l'Union Minière du Haut-Katanga, en vue de l'exploitation d'importants gisements dans cette région. L'on sait le développement prodigieux qu'a pris cette dernière entreprise, appelée à devenir l'un des plus gros producteurs de cuivre du monde.

Je n'énumérerai point, Messieurs, toutes les participations prises dans diverses sociétés africaines. Je me contenterai de dire que la Société Générale fut l'un des Établissements de crédit belge qui concoururent à la fondation de la Banque du Congo Belge, l'Institut d'émission de la Colonie.

Les ressources que la Belgique puisera dans sa Colonie aideront puissamment, j'en suis convaincu, à sa restauration. A l'heure, peut-être encore lointaine, où

— XLV —

notre Pays aura pleinement recouvré son ancienne prospérité, la Société Générale pourra s'enorgueillir d'y avoir largement contribué.

Pendant l'occupation, les exigences de l'ennemi amenèrent la Société Générale à se substituer à la Banque Nationale dans l'exercice du privilège de l'émission des billets. Elle n'y consentit qu'en complet accord avec notre Institution et à la condition que les opérations de son Département d'Emission seraient réalisées pour le compte exclusif de la Banque Nationale, celle-ci s'obligeant à reprendre, dès la fin de l'occupation, l'actif et le passif de ce Département. Cet engagement fut ponctuellement exécuté.

Aussitôt après l'armistice, et avant que l'Allemand eût entièrement quitté notre sol, j'assistai à la dernière séance du Département d'Emission et, au moment de signer le procès-verbal de dissolution, je me fis un devoir de vous remercier cordialement, mon cher Gouverneur, ainsi que vos collègues, du grand service que vous aviez rendu à la fois à la Banque Nationale et à la Belgique.

En dépit des apparences, et quoi qu'on en ait parfois médité, cette combinaison, qui avait recueilli l'adhésion de toutes les personnalités du monde politique et financier présentes à Bruxelles, eut le grand mérite d'éviter au Pays les maux qu'aurait certainement entraînés la mainmise complète de l'occupant sur notre organisation fiduciaire.

Depuis la fin de la guerre, la Société Générale a contribué dans toute la mesure de ses importantes ressources, au relèvement industriel du Pays. Elle ne cesse de perfectionner ses méthodes, d'étendre dans les localités les plus reculées de la Belgique le réseau de ses filiales et de ses agences. Elle s'applique à encourager, parmi les sociétés qu'elle patronne, la concentration industrielle si favorable au développement de la production. Elle s'attache à renforcer ses influences à l'étranger, à y préparer des débouchés à nos produits ou à nous y assurer les concessions portant sur des matières de première nécessité.

Intéressée, dès le début, par la découverte du Bassin de la Campine, elle continue actuellement son appui aux sociétés charbonnières qui se constituèrent avec son aide, pour mettre en valeur ces grandes richesses minières.

En 1863, Malou, Directeur de la Société Générale, écrivait :

« La mission vraie et vraiment utile des sociétés de crédit ou autres grandes associations de capitaux, est de prendre une initiative hardie sans être aventureuse, pour fonder des entreprises dont elles calculent les éléments de prospérité; leur mission est de les soutenir, de les améliorer et de surmonter les difficultés souvent imprévues qui empêchent ou retardent le succès...

« L'intérêt et le devoir des sociétés fondatrices leur prescrit, tout en faisant

— XLVI —

des opérations fructueuses pour elles-mêmes, de procurer au public, leur auxiliaire indispensable, une très large part du bénéfice ».

A ces sages paroles, j'ajouterai que les institutions qui accomplissent le programme si bien tracé par Malou servent de leur mieux les intérêts généraux du pays.

C'est ce que n'a cessé de faire pendant un siècle la Société Générale de Belgique.

C'est ce qui lui vaut la gratitude de la Nation !

Lecture par M. Levie, Ministre d'Etat, Président de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, de l'adresse signée par toutes les banques belges faisant partie du Consortium des Banques :

Les soixante-quinze Banques, membres du Consortium des Banques, adressent à la Société Générale de Belgique, leur doyenne, leurs plus chaleureuses félicitations, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation. Fidèle à son programme, la Société Générale n'a cessé, pendant sa longue et glorieuse carrière, de travailler de la manière la plus efficace au développement de l'industrie nationale. Les Banques, avec lesquelles elle a toujours entretenu les rapports les plus cordiaux, forment les vœux les plus sincères pour la continuation de sa prospérité.

Elles présentent à M. Jean Jadot, Gouverneur, et à MM. les Directeurs l'expression de leur profonde estime et de toute leur sympathie.

M. Castelein, Président de la Chambre de Commerce d'Anvers et Administrateur de la Banque d'Anvers, la plus ancienne banque patronnée de la Société Générale de Belgique, prononça au nom des Sociétés patronnées et affiliées, le discours suivant :

SIRE,

MESSIEURS,

Quelques membres de cette assemblée ont bien voulu confier à un représentant de la Banque d'Anvers, la première entreprise créée par la Société Gén-

— XLVII —

rale, en 1827, la faveur d'adresser ici au plus ancien et plus illustre de nos établissements de crédit, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation, le salut spécial des si nombreuses entreprises qui lui sont affiliées, et j'ose dire de toute la Belgique, du commerce, de la finance et de l'industrie.

Ce salut, j'ai l'honneur de l'adresser à la Société Générale de Belgique en toute cordialité, en toute affection, avec l'expression de nos plus hauts sentiments de déférence, d'estime et d'admiration.

Elle a l'insigne fortune de fêter ses premiers cent ans à l'heure même où son œuvre a atteint un degré de réalisation dont on ne peut qu'admirer la grandeur, la diversité, les brillants et féconds résultats.

C'est un centenaire que dominent les espoirs du siècle à venir autant et peut-être plus que les souvenirs, si glorieux soient-ils, du siècle révolu.

Au reste, Messieurs, les hommes éminents, aujourd'hui investis de sa haute direction, ne paraissent certainement en rien centenaires eux-mêmes.

Ils ont bon pied, bon œil, l'expérience aguerrie, la saine et juste fierté des grandes choses accomplies, l'esprit largement ouvert aux exigences de l'heure et à celles du lendemain. A tous les degrés de leur organisation, nous les voyons entourés d'un personnel d'élite, foncièrement soucieux de maintenir à la Société Générale l'atmosphère de correction, d'autorité, de prestige et d'esprit de progrès qui l'ont toujours distinguée.

Aussi, à contempler les imposantes constructions nouvelles où la Société jubilaire inaugure son deuxième siècle d'existence et qui dominent si heureusement tout un quartier historique de Bruxelles, peut-on se croire en quelque sorte devant le symbole monumental même de l'œuvre de la Société Générale de Belgique, dans le magnifique épanouissement qui marque cette échéance centenaire : assises solides, déploiement somptueux et sévère, aspect grandiose et sobre qui doit à la simplicité même de ses lignes la noblesse de ses vastes proportions.

Oui, Messieurs, sans que personne l'ait peut-être voulu, mais sans que personne puisse aujourd'hui se soustraire à cette impression, c'est un véritable symbole qui se dresse là, au grand ciel de la capitale, comme pour enseigner ou rappeler à la foule qui passe, cent années d'incalculables services rendus par le capital belge, en des mains entreprenantes et avisées, aux plus hauts intérêts économiques du pays.

Cent années ! Et quelles années ! On est, en effet, frappé de songer que le premier siècle traversé par la Société Générale, de 1822 à 1922, constitue certainement la période de l'histoire où le monde a vu se produire les découvertes les plus merveilleuses, les plus étendues et, grâce à elles, les transformations

— XLVIII —

les plus formidables des outillages publics et des industries privées. L'utilisation de la vapeur a bouleversé et multiplié les moyens de communication par terre et par mer; elle a imprimé à l'activité industrielle de tous les peuples des extensions d'une intensité presque fantastique que, seule, l'explosion de la guerre a pu momentanément contrarier. De ce siècle datent la création du chemin de fer, le développement de la navigation à vapeur, l'extension de la découverte et de l'exploitation des charbonnages, l'apparition du troubant problème du pétrole. L'électricité a livré à des chercheurs dont le nom et la gloire ne périront plus, ses secrets à ce point prodigieux que l'imagination la plus pondérée n'oserait encore fixer une limite, même lointaine, à ce que nous en devons attendre.

C'est donc au milieu de ces éclosions de facteurs scientifiques et économiques nouveaux, se complétant et se renforçant les uns les autres, que la Société Générale s'est appliquée à en prodiguer le bénéfice à notre pays.

En même temps, faisant écho aux aspirations d'expansion belge du grand souverain que fut Léopold II, elle n'a pas hésité de prêter son aide la plus active et la plus large aux entreprises de nos nationaux dans les pays étrangers, où s'étend d'ailleurs l'action sans cesse croissante de ses filiales.

Sous les mêmes inspirations royales, elle s'engagea résolument dans l'œuvre coloniale du Congo, où les entreprises diverses créées par elle ou avec son concours constituent déjà, dans leur ensemble, une contribution éclatante à la prospérité et à l'avenir de la grande Colonie.

Enfin, comment ne pas le rappeler expressément en un pareil jour, c'est à la fin du premier siècle de la Société Générale que se déchaîna l'effroyable catastrophe de la guerre.

Tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont passé les quatre années terribles sous l'odieux régime de l'occupation et qui s'y sont consacrés, chacun selon ses moyens, à former, avec les sept millions de Belges restés dans leurs foyers, ce que l'on a si bien appelé le « front intérieur »; tous cens-là — et il s'en trouve beaucoup parmi vous — se souviendront et se rediront comment, sous le toit si grandement hospitalier qui nous abrite en ce moment, l'âme belge venait retremper ses résolutions et ses forces de résistance.

Je n'évoquerai pas les tribulations et les angoisses qui auront torturé le patriotisme ardent et ombrageux des dirigeants de la Société Générale, aux heures brûlantes où de leurs résolutions dépendaient l'existence économique du pays et peut-être les pires désastres. Leur clairvoyance, leur sang-froid, je voudrais dire leur doigté, furent à la hauteur des embûches et des brutalités que leur prodiguait l'occupant.

— XLIX —

Mais ce qui doit être remémoré avec une suprême gratitude, c'est la concentration, durant quatre années, de nos œuvres, de nos comités, de nos forces demeurées vivantes, à l'hôtel, j'allais dire au grand refuge de la Société Générale. C'étaient, autour du Comité National de secours et d'alimentation, si énergiquement présidé par M. Francqui, vingt organisations diverses s'occupant des détresses de tout genre et dont l'objet réel devait se cacher parfois sous de prudents camouflages. C'étaient les réunions secrètes des représentants de la nation et des provinces, le consortium des banques, les comités industriels, les conférences envisageant déjà les mesures à réaliser le lendemain de la Victoire. Nous venions là de toutes les régions du pays, au prix de voyages inénarrables, dans des trains désemparés et sordides. Mais, dans toutes ces réunions, quelle cordialité fraternelle, quel intérêt passionné à l'égard de tout ce qui subsistait de la Belgique profanée ! Et, à travers les narrations les plus tragiques que l'on s'apportait les uns aux autres, quelle indestructible confiance dans le triomphe final de notre peuple !

Telle était la vaillance morale qui inspirait et dominait ces rendez-vous. Ceux qui les ont suivis n'oublieront jamais la part qui, dans l'endurance obstinée du « front intérieur », revient à la Société Générale, à sa façon de comprendre et de pratiquer le devoir patriotique, au vivifiant accueil qu'ont toujours trouvé chez elle tous les collaborateurs du salut national.

Nous garderons parmi nos souvenirs les plus durables le geste de si belle allure de la Société Générale de Belgique vis-à-vis de nos amis, les Français des départements du Nord. Séparés par les fortunes de la guerre du reste de la nation, ils se trouvaient voués comme nous aux horreurs de l'oppression allemande.

Or, aimons à rappeler ici avec quelle joie expansive toute la Belgique occupée s'applaudit d'entendre que la Société Générale n'hésita point, malgré tant d'autres lourdes charges, à consacrer des sommes considérables au ravitaillement des populations du Nord de la France.

Ce fut une grande, touchante et très noble manière de compléter entre Français et Belges la confraternité des armes par la solidarité dans les communes éprouves.

Messieurs, vous attendez certainement de moi un témoignage particulièrement chaleureux, en votre nom à tous, au citoyen éminent dont la fermeté stoïque, l'activité inlassable, le patriotisme à toute épreuve et au-dessus de tout éloge que j'en voudrais tenter, se prodiguerent, quatre années durant, au milieu de ces sollicitudes diverses et trop souvent douloureuses.

Je veux parler du Gouverneur dont nous n'avons pas entendu citer le nom

— L —

tout à l'heure, dans le discours de M. Jadot, mais qui est précisément M. Jadot lui-même. Dans ces temps critiques et cruels, où tout ce qui restait de la Belgique avait les yeux fixés sur la Société Générale, il personifia vis-à-vis de ses compatriotes comme vis-à-vis de l'ennemi, avec une autorité et une dignité supérieures aux épreuves qui l'entouraient, la grande institution dont il avait le périlleux devoir de tenir le gouvernail.

Le rôle de M. le Gouverneur Jadot durant les quatre années de guerre, à la tête de la Société Générale de Belgique, demeure une page glorieuse et inoubliable dans les annales de ce pays et dans les fastes de la Société jubilaire.

L'intervention de l'armistice, puis de la paix, a d'ailleurs fourni l'occasion à M. le Gouverneur Jadot d'édifier le Pays sur l'action vigoureuse et résolue que la Société Générale entend consacrer à l'œuvre de notre restauration économique.

Je n'exagère rien en reportant, pour une part prépondérante, sur l'action de la Société Générale et de son Gouverneur, l'honneur éclatant que valent à notre Nation, dans les organes les mieux accrédités de la presse des deux continents, les témoignages si formels des visiteurs les plus compétents et les mieux avertis. Ils s'accordent à affirmer que la restauration industrielle de la Belgique dépasse considérablement, en résultats et en promptitude, tout ce qui a été réalisé ailleurs.

Aussi bien, si nous félicitons aujourd'hui en termes enthousiastes la Société Générale de Belgique, son Gouverneur, ses Directeurs et son personnel tout entier, des progrès, des succès et de la gloire d'hier, c'est bien cependant vers demain que se portent surtout nos regards.

C'est dire et conclure, Messieurs, que nous considérons le siècle qui finit comme le point de départ d'un siècle plus brillant encore, où la prospérité croissante de l'œuvre de la Société Générale de Belgique, dans le Pays, au Congo et à l'étranger, représentera une contribution nouvelle et digne d'elle à la restauration économique totale et à la grandeur de notre Patrie.

Discours de M. SERVAIS, Foncé de Pouvoirs Principal de la Société Générale, au nom du Personnel.

SIRE,

Qu'il nous soit permis en saluant Votre Auguste présence à cette cérémonie jubilaire, de Vous dire combien le personnel de la Société Générale de Belgique

— LI —

est fier de l'insigne honneur que lui fait Votre Majesté en daignant présider cette fête à laquelle il a la joie d'être intimement associé.

Nous sommes heureux, Sire, de pouvoir en cette circonstance solennelle, affirmer notre respectueux et indéfectible attachement au Roi et à la Famille Royale.

SIRE,

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre évoquer l'histoire de la Société Générale durant ce siècle où la vie économique de la Belgique et la vie de la Société Générale ont suivi des destinées parallèles et souvent confondues.

Des voix autorisées ont apprécié l'œuvre poursuivie par la Société Générale et à laquelle nous éprouvons le légitime orgueil d'apporter notre modeste collaboration.

Nous vous demandons de pouvoir exprimer ici notre reconnaissance émue envers cette Société qui, pour nous, est une seconde famille ; à qui nous devons d'admirables leçons de travail et d'honneur, auprès de qui nous avons trouvé une sécurité matérielle et morale généreusement assurée par des Chefs soucieux de reconnaître nos services non seulement à la mesure de l'effort qu'ils ont demandé, mais aussi et surtout en tenant largement compte des nécessités actuelles.

Par une suite d'initiatives inspirées du plus noble altruisme, la Société Générale nous a fait un sort enviable dans le présent et plein de belles espérances pour l'avenir ; ce furent notamment la participation aux bénéfices sociaux, la pension assurée sans intervention de notre part, de confortables locaux et de vastes terrains mis à la disposition de nos cercles d'agrément et de sport, et, enfin, à l'occasion du Centenaire que nous célébrons aujourd'hui, un don magnifique qui fait de nous, non plus de simples collaborateurs, mais de véritables associés.

De telles largesses font le plus grand honneur à ceux qui les dispensent : elles appellent de la part de ceux qui en sont les heureux bénéficiaires, une gratitude profonde, que tous nous éprouvons au plus intime de nos cœurs.

Nous saurons, par un dévouement absolu aux intérêts de la Société Générale, nous montrer dignes des exemples que nous y avons reçus et de la bienveillante sollicitude dont nous n'avons cessé d'être l'objet. Nous continuerons les traditions que nous ont transmises nos chefs et nos aînés et qu'illustreront ceux d'entre nous qui, pendant la Grande Guerre ont, sous Votre Haut Commandement, Sire, combattu pour la défense de notre chère Patrie et dont douze

— LII —

sont morts en héros ; nous serons fidèles à accomplir à la fois nos devoirs de loyaux fonctionnaires et de bons citoyens, forts de cette conviction qu'en servant bien la Société Générale nous servons bien notre Pays.

Après que le Roi se fut retiré, les représentants de soixante-quatorze Sociétés amies se réunirent dans l'hémicycle formant le vestibule d'entrée de l'hôtel de la Société et en leur nom, M. Georges Deprez, administrateur-délégué des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, la plus ancienne des sociétés industrielles patronnées, fit remise à la Direction d'un admirable bas-relief dû au ciseau du sculpteur Godefroid Devreese, symbolisant l'hommage rendu par les Sociétés amies à la Société jubilaire (monument destiné à orner une des parois de l'hémicycle.)

M. Georges Deprez prononça le discours ci-après :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESSIEURS LES DIRECTEURS,

MESSIEURS,

L'imposante cérémonie à laquelle nous venons d'assister a été l'éclatant prélude d'une journée de fête qui fera époque dans l'histoire de la Société Générale de Belgique : c'est l'étape lumineuse d'un siècle d'activité féconde. Vous avez entendu d'éminentes personnalités rappeler l'œuvre grandiose accomplie depuis 1822. Vous voyez affluer de toute part des marques de sympathie, des témoignages d'admiration, des vœux de continuels progrès. Ceux qui ont obtenu la faveur de se réunir en ce moment autour des dirigeants de la Société Générale ont désiré s'associer à ces manifestations mais d'une manière plus intime.

Ne sont-ils pas tous ici des représentants de ces nombreuses Sociétés qui furent, au cours du siècle écoulé, en relations plus étroites et plus suivies avec la Société Générale ?

Comme les enfants et les amis de la Maison aiment à se grouper autour de l'âtre, aux époques mémorables, nous avons tenu à nous assebler, le jour du grand jubilé, auprès de l'accueillant foyer.

— LIII —

Les circonstances m'ont désigné pour prendre en ce moment la parole au nom de ces Sociétés amies et j'en apprécie hautement l'honneur.

Mais je sortirais certainement de mon rôle et du cadre de cette réunion si je vous présentais ici un panégyrique de la Société Générale ou si je prétendais me faire l'historien conscientieux de son labeur séculaire. C'est dans une intention plus modeste que je souhaiterais trouver l'expression plus simple des sentiments qui nous animent, et si je ne craignais de vous faire sourire, Messieurs, je vous dirais que nous sommes une réunion de débiteurs qui viennent congratuler leur créancier...

Mais oui ! N'avons-nous pas contracté une lourde dette de reconnaissance envers la Société Générale ?

Oh ! Nous savons par expérience que rien ne s'efface plus rapidement que le souvenir des services rendus. Le bienfait est un poste de comptabilité dont on oublie facilement de passer l'écriture !

Eh bien ! Nous éprouvons quelque vanité à vous convaincre de l'excellente tenue de nos registres et à vous montrer inscrite, dans nos grands livres, la rubrique des obligations morales et de la gratitude.

Il serait assurément indiscret d'en publier ici le détail ; mais il suffira de jeter les yeux sur quelques feuillets pour y voir, à chaque page, le témoignage répété de l'appui efficace, du concours éclairé et des encouragements que tant d'entreprises ont trouvés à la Société Générale.

Bien rares sont les Sociétés, les mieux assises, qui n'aient eu à lutter contre des difficultés passagères, qui n'aient dû traverser des périodes de crise générale. C'est dans ces moments que l'on a le plus grand besoin de concours généreux et de réconfort. N'est-ce pas alors que beaucoup d'entre nous ont obtenu ici le soutien le plus sûr et le plus bienveillant ?

Dois-je rappeler les tribulations, les soucis, les angoisses provoquées par l'envahisseur et par l'occupation militaire de notre pays ? Elles sont encore trop présentes à toutes les mémoires pour que nous puissions les séparer de ce qu'ont fait alors les dirigeants de la Société Générale pour nous aider à les surmonter ou à les adoucir. Ce n'est pas sans émotion que nous évoquons le souvenir des heures que nous avons vécues ici pendant la période de guerre : jamais, Messieurs, on ne faisait appel en vain à vos sentiments de solidarité nationale. La Société Générale était devenue le centre de ralliement de nombreux et bons citoyens décidés à collaborer au salut de la Patrie.

C'est dans cette Maison que l'on venait débattre des attitudes à prendre, des résolutions à arrêter. C'est dans cette Maison que furent étudiés les grands problèmes industriels, économiques et sociaux de la restauration de la Belgique.

— LIV —

Enfin, c'est sous son toit hospitalier que trouva abri, pendant quatre ans, le Comité National de secours et d'alimentation qui sauva les Belges de la famine.

Quelle plus puissante attestation pourrait-on invoquer de l'activité bienfaisante et du prestige de notre grande Institution financière, et quels titres plus sérieux à la reconnaissance de tous ?

Ceux qui se sont succédé au Gouvernement et à la Direction de la Société Générale avaient compris depuis longtemps qu'un Etablissement financier pouvait utilement élargir son horizon au-delà des opérations de banque.

En s'efforçant de réunir en un puissant faisceau des activités éparses, ils ont judicieusement appliqué la devise nationale et pleinement réalisé le but de la Société : « favoriser l'industrie du pays ». Ils ont accompli cette tâche dans une atmosphère de confiance, de sécurité et d'accueil cordial dont ils surent s'entourer et dont nous avons tous apprécié l'agrément. En recueillant l'héritage de leurs devanciers, les dirigeants actuels ne l'ont pas laissé en friche ; ils l'ont considérablement augmenté en fortifiant son influence salutaire.

Ce doit être aujourd'hui pour eux une profonde satisfaction d'en considérer le magnifique épanouissement.

Quoi de plus naturel que nous, les proches et les amis de la Maison, qui pouvons mieux apprécier les bienfaits de l'action de ses Chefs, nous nous associons à leur joie et nous leur apportions, avec l'assurance de notre gratitude, nos félicitations les plus cordiales ?

Ces sentiments, nous avons désiré les exprimer d'une façon plus durable, en recourant au talent d'un grand artiste belge, M. Devreese. Son œuvre symbolise très bien le caractère de notre offrande et elle perpétuera heureusement le souvenir du Centième anniversaire de la Société Générale de Belgique.

Au nom des 74 Sociétés participant à cette manifestation, je vous prie, Messieurs, d'en accepter l'hommage.

— LV —

M. Jadot, Gouverneur, remercia, en ces termes, M. Georges Deprez et tous ceux dont il avait bien voulu se faire l'interprète.

CHER MONSIEUR DEPREZ,

CHERS MESSIEURS,

CHERS AMIS,

La manifestation dont notre vieille Société est en ce moment l'objet nous touche au fond du cœur, et je ne sais comment vous exprimer notre gratitude. Les paroles charmantes de M. Deprez, qui semble avoir pris dans l'art de la cristallerie le talent de donner des facettes brillantes à une matière sans éclat, me font craindre que vous n'ayez regardé à travers un prisme trop bien taillé l'œuvre accomplie par la Générale pendant ce premier siècle de son histoire. Et cependant j'ai senti tant de sincérité dans ses paroles, tant de cordialité dans les applaudissements dont vous les avez saluées, que j'accepte sans façon vos félicitations au nom de notre Société jubilaire, et je vous en remercie bien affectueusement.

Laissez-moi cependant, puisque vous avez parlé de dettes et écritures de comptabilité, vous faire un amical reproche.

Vous avez oublié qu'entre nos Sociétés amies et la Société Générale, c'est généralement un compte courant qui est tenu, et ce compte courant, suivant les circonstances — et elles sont variées, — est quelquefois débiteur, mais aussi souvent créditeur. Il en est de même, Messieurs, de nos relations d'ordre moral. Vous avez bien voulu dire que vous aviez quelques obligations à la Générale. Ne vous en a-t-elle pas aussi à tous, car enfin c'est de la collaboration intime et constante entre vous et nous qu'est née notre force, et c'est par la continuation de cette amicale confiance qu'elle peut durer et s'accroître pour le plus grand bien des uns et des autres.

La vieille maison qui vous accueille en ce jour mémorable a connu au cours d'un siècle déjà bien des Gouverneurs et des Directeurs. Vous-mêmes êtes les continuateurs de plusieurs générations d'hommes qui ont fait le plus grand honneur à l'industrie, à la finance et au commerce de notre Pays. Les uns et les autres, à toutes les époques, ont toujours été animés d'un esprit de collaboration féconde dans une tradition d'honneur et de travail. Notre vœu le plus

— LVI —

cher est de voir se poursuivre cette collaboration pendant de très longues années, je dirais un autre siècle.

Pour nous comme pour nos successeurs, le magnifique bas-relief dû au ciseau de Maître Devreese, sera un impérissable souvenir rappelant que, si vos Sociétés estiment avoir des devoirs de gratitude envers la Générale, celle-ci en a aussi envers vous, et je vous donne l'assurance, Messieurs, qu'elle ne les oubliera pas.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la Direction	5
Rapport de MM. les Commissaires	49
Bilan arrêté au 31 décembre 1922	2
Compte de Profits et Pertes de 1922	56

ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années	II
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années	IV
III. Échéances des obligations en circulation au 1 ^{er} janvier 1923	VI
IV. Mouvement de la Caisse d'épargne en 1922	IX
V. État du portefeuille des Fonds publics	X
VI. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés	XI
VII. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis	XXI
VIII. Location de coffres-forts; conditions et tarif	XXVII
Discours prononcés à la séance solennelle de la cérémonie commémorative du centenaire de la Société Générale de Belgique	XXIX